



BO LE BULLETIN OFFICIEL DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Bulletin officiel spécial n°5 du 11 avril 2019 EXTRAITS : PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT EN LETTRES-HISTOIRE

Sommaire

Programme d'enseignement moral et civique de la classe de seconde préparant au baccalauréat professionnel arrêté du 3-4-2019 - J.O. du 9-4-2019 (NOR : MENE1908619A)

Programme d'enseignement moral et civique des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle arrêté du 3-4-2019 - J.O. du 9-4-2019 (NOR : MENE1908620A)

Programme d'enseignement de français de la classe de seconde préparant au baccalauréat professionnel arrêté du 3-4-2019 - J.O. du 9-4-2019 (NOR : MENE1908622A)

Programme d'enseignement de français des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle arrêté du 3-4-2019 - J.O. du 9-4-2019 (NOR : MENE1908624A)

Programme d'enseignement d'histoire-géographie de la classe de seconde préparant au baccalauréat professionnel arrêté du 3-4-2019 - J.O. du 9-4-2019 (NOR : MENE1908625A)

Programme d'enseignement d'histoire-géographie des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle arrêté du 3-4-2019 - J.O. du 9-4-2019 (NOR : MENE1908626A)

Programme d'enseignement moral et civique de la classe de seconde préparant au baccalauréat professionnel

NOR : MENE1908619A

arrêté du 3-4-2019 - J.O. du 9-4-2019

MENJ - DGESCO MAF 1

Vu Code de l'éducation ; avis de la formation interprofessionnelle du 18-3-2019 ; avis du CSE du 21-3-2019

Article 1 - Le programme d'enseignement moral et civique de la classe de seconde préparant au baccalauréat professionnel est fixé conformément à l'annexe du présent arrêté.

Article 2 - Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à la rentrée de l'année scolaire 2019-2020.

Article 3 - L'arrêté du 12 juin 2015 fixant le programme d'enseignement moral et civique pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel est abrogé à la rentrée de l'année scolaire 2019-2020 pour la classe de seconde, à la rentrée de l'année scolaire 2020-2021 pour la classe de première et à la rentrée de l'année scolaire 2021-2022 pour la classe terminale.

Article 4 - Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 3 avril 2019

Le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse,
Jean-Michel Blanquer

Annexe

➔ [Programme d'enseignement moral et civique de la classe de seconde professionnelle](#)

Annexe

Enseignement moral et civique

Classe de seconde professionnelle

Sommaire

L'enseignement moral et civique en lycée professionnel

La structuration du programme

La démarche de projet en enseignement moral et civique

Les programmes de seconde, première et terminale

Le programme de la classe de seconde : Liberté et démocratie

Premier thème : La Liberté, nos libertés, ma liberté

Second thème : La laïcité

L'enseignement moral et civique en lycée professionnel

L'enseignement moral et civique contribue à transmettre les valeurs et principes de la République et à les faire éprouver et partager. Cet enseignement prépare à l'exercice de la citoyenneté et sensibilise aux responsabilités individuelle et collective. Il développe les capacités à argumenter, à construire une autonomie de jugement et de pensée, à coopérer et à agir dans la Cité. L'enseignement moral et civique s'inscrit dans la perspective de la construction et de l'exercice de la citoyenneté tout au long de la vie. Il ouvre l'élève¹ au pluralisme des modes de pensée et des pratiques sociales et professionnelles, dans le respect des principes et des valeurs de la République et de la démocratie. Il l'aide à devenir un citoyen responsable et libre, à forger son sens critique et à adopter un comportement éthique.

Dans la voie professionnelle du lycée, l'enseignement moral et civique s'inscrit dans la continuité du collège en consolidant et en renforçant les acquis de l'élève. Il articule des valeurs, des savoirs et des pratiques, et vise l'acquisition de connaissances et de compétences dans tous les domaines de la culture civique.

Les compétences développées dans le cadre de l'enseignement moral et civique sont les suivantes :

- Identifier, exprimer et maîtriser ses émotions.
- Mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement.
- Effectuer une recherche documentaire en faisant preuve d'esprit critique.
- S'impliquer dans un travail et coopérer.
- Construire et exprimer une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme.
- Savoir écouter, apprendre à débattre.
- Respecter autrui et la pluralité des points de vue.

La structuration du programme

Le programme d'enseignement moral et civique est organisé autour d'un objet d'étude annuel décliné en deux thèmes. Le premier occupe 2/3 du volume horaire annuel et le second, le 1/3 restant. Ces deux thèmes se croisent et permettent d'aborder de grands enjeux actuels.

L'éducation aux médias et à l'information est abordée dans chaque thème : elle peut constituer le fil conducteur du traitement du thème ou faire l'objet d'un approfondissement spécifique.

La démarche de projet en enseignement moral et civique

Chaque thème est traité dans le cadre d'un projet qui engage l'élève dans un travail coopératif favorisant la prise d'initiative individuelle ou collective. Les usages et pratiques numériques sont à encourager à toutes les étapes du projet.

- Construit à partir des questions de l'élève et de situations concrètes (actualité, vidéos, films documentaires et films de fiction, actions au sein de l'établissement...), le projet permet de convoquer ses expériences, ses opinions et ses convictions et de les mettre en rapport avec les normes éthiques.

¹ Ici, comme dans l'ensemble du texte, le terme « élève » désigne l'ensemble des publics de la voie professionnelle : élève sous statut scolaire, apprenti ou adulte en formation.

- Dans une démarche d'enquête, l'élève conduit des recherches documentaires portant sur une ou plusieurs entrées retenues par le professeur. Cette phase peut l'amener à rencontrer des partenaires de l'établissement ou du centre de formation (réservistes citoyens, représentants d'association, élus locaux, représentants de l'État, chefs d'entreprise...). Recherches et enquêtes contribuent à construire les « notions et mots-clés » à partir des « références et repères » indiqués dans le programme : l'élève consolide ainsi sa culture civique.
- L'enseignement moral et civique initie progressivement l'élève à la pratique du débat réglé qui peut prendre les formes de la discussion ou celles du discours ; il développe ainsi la capacité à prendre la parole en public.
- Le projet aboutit à une production finale qui peut être réalisée de manière individuelle ou collective, qui peut prendre une forme visuelle, écrite ou audiovisuelle. Cette production finale peut s'insérer dans la réalisation du chef-d'œuvre.
- Une trace écrite stabilise les connaissances et mobilise les compétences acquises.

Les projets qui associent les disciplines de l'enseignement général et celles de l'enseignement professionnel sont à privilégier, de même que la collaboration avec le professeur documentaliste au Centre de documentation et d'information et le travail conjoint avec la Vie scolaire. Les situations rencontrées dans l'établissement et dans le monde professionnel nourrissent l'enseignement : que ce soit dans le cadre de la vie quotidienne, dans et hors la classe, à l'internat, dans les instances de la vie lycéenne, dans les centres de formation, dans les entreprises à l'occasion des périodes de formation en milieu professionnel, elles offrent à l'élève de multiples possibilités de s'inscrire dans une démarche collective et de faire preuve de civisme.

Les liens entre le programme d'enseignement moral et civique, et les enseignements d'histoire-géographie, de français ainsi qu'avec certains enseignements généraux et professionnels sont mentionnés au bas de chaque tableau.

Les thèmes peuvent être abordés dans le cadre du programme des actions éducatives proposées par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse : la semaine de la presse et des médias dans l'école, la semaine de l'éducation contre le racisme et l'antisémitisme, le Concours national de la Résistance et de la Déportation, la journée nationale de la laïcité, la semaine européenne du développement durable...

Les programmes de seconde, première et terminale

Les programmes d'enseignement moral et civique sont organisés autour d'un objet d'étude annuel :

- en classe de seconde, « Liberté et démocratie » ;
- en classe de première, « Égalité et fraternité en démocratie » ;
- en classe terminale, « Espace public, engagement et culture du débat démocratique ».

En classe de seconde et en classe de première, le programme d'enseignement moral et civique consolide les connaissances de l'élève sur les principes et les valeurs au fondement de notre démocratie et de ses pratiques délibératives. En classe terminale, il s'agit de préciser les pratiques de la citoyenneté en examinant les formes du débat et d'expression du pluralisme des idées et de la diversité des engagements. Ces programmes articulent les trois valeurs de la devise de la République française *Liberté, Égalité, Fraternité*.

La formation de l'élève au débat démocratique s'amorce dès la classe de seconde où les élèves débattent à partir de leurs expériences personnelles pour parvenir, collectivement, à une position partagée. En classe de première, le débat prend la forme d'une confrontation d'idées : ancré dans l'objet d'étude annuel, il vise à développer la capacité à défendre oralement un point de vue sur une des questions abordées. En classe terminale, l'élève appréhende la dimension démocratique du débat dans nos institutions.

Le programme de la classe de seconde : Liberté et démocratie

Le programme de la classe de seconde est construit autour de la notion de liberté. La Liberté constitue un principe constitutionnel essentiel de la démocratie. Elle s'exerce en prenant appui sur ce que la Loi affirme et garantit : les libertés individuelles, civiles, politiques et sociales et les différents droits de l'Homme. Elle est rendue possible par les limites que la Loi pose.

L'objet d'étude « **Liberté et démocratie** » introduit les notions d'égalité et de fraternité, qui sont approfondies en classes de première et terminale.

Le premier thème, intitulé « **La Liberté, nos libertés, ma liberté** », permet d'interroger le rapport de l'élève aux libertés individuelles et aux libertés collectives en démocratie. Il traite des garanties apportées par la Loi aux droits fondamentaux de l'Homme et du Citoyen dans un État de droit tout en soulignant le nécessaire respect de la Loi. Il inscrit le respect des libertés dans l'histoire de notre pays.

Le second thème est « **La laïcité** », l'un des principes de la République française : l'École de la République porte ce principe depuis la loi de 1882. Le cadre laïque de l'École garantit à l'élève des conditions propices à son instruction, à son éducation et à son émancipation.

Premier thème : La Liberté, nos libertés, ma liberté

Pour construire son enseignement, le professeur s'appuie sur les questions des élèves et les échanges avec la classe. Voici quelques questions possibles : *Pourquoi priver des citoyens de leur liberté ? La loi est-elle une condition ou une limite à ma liberté ? Peut-on tout dire et tout écrire ? Quels sont les combats des femmes pour leur liberté ?* À partir de ces questions et des échanges avec les élèves, le professeur choisit une ou plusieurs entrées qui structurent son enseignement : par exemple, *la liberté et l'intérêt général, la liberté et la sécurité, démocratie et liberté de la presse, internet et liberté...*

Le projet construit par le professeur conduit les élèves à acquérir les connaissances suivantes :

- À la fin du XVIII^e siècle, l'idée d'une liberté individuelle inaliénable commence à être reconnue en Europe. Les révolutions du XVIII^e siècle consacrent la liberté comme un droit fondamental de l'Homme. La liberté se concrétise par un ensemble de lois qui définissent les droits garantissant les libertés individuelles et collectives (liberté de conscience, liberté d'expression, liberté d'association, libertés politiques et syndicales et droit au respect de la vie privée).
- L'exercice des libertés est garanti par la reconnaissance des différences, la lutte contre les discriminations et la promotion du respect d'autrui : lutte contre le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie ; lutte contre le sexisme, l'homophobie, la transphobie ; lutte contre les discriminations faites aux personnes porteuses d'un handicap.
- Aujourd'hui, les cultures numériques introduisent de nouveaux enjeux en posant les questions de l'aliénation, de l'émancipation et de l'autonomie de l'individu.

Notions et mots-clés :

Démocratie, droits fondamentaux, droits et devoirs du citoyen, État de droit, intérêt général, justice, loi, libertés individuelles et collectives.

Références : (en italiques, les objets d'enseignement du collège)

- *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 (art. 1, 2, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11 et 12).*
- Préambule de la Constitution de 1946.
- *Déclaration universelle des droits de l'Homme du 10 décembre 1948 (art. 3, 4, 13, 18, 19 et 20).*
- *Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales du 4 novembre 1950 (art. 4, 5, 9, 10, 11 et 14).*
- *Convention internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989 (art. 12-1, 13, 14-1 et 3, 15 et 16).*
- Loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.
- Loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles modifiant la loi de 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (art. 19 et 20).
- Loi n° 2018-1202 du 22 décembre 2018 relative à la lutte contre la manipulation de l'information (art. 11 et 16).



Liens avec le programme de français : « **Devenir soi : écritures autobiographiques** ».

Liens avec le programme d'histoire : « **Circulations, colonisations et révolutions (XV^e-XVIII^e siècle)** » (thème : « L'Amérique et l'Europe en révolution (des années 1760 à 1804) »).

Second thème : La laïcité

Pour construire son enseignement, le professeur s'appuie sur les questions des élèves et les échanges avec la classe. Voici quelques questions possibles : *Le principe de laïcité s'applique-t-il partout de la même manière ? Pourquoi la laïcité est-elle une condition de la vie en société ? La laïcité est-elle une atteinte à ma liberté de croire ?* À partir de ces questions et des échanges avec les élèves, le professeur choisit une ou plusieurs entrées qui structurent son enseignement : par exemple, *laïcité et liberté, laïcité et fraternité, laïcité et démocratie...*

Le projet construit par le professeur conduit l'élève à acquérir les connaissances suivantes :

- La laïcité est un principe républicain inscrit dans l'article premier de la Constitution de la Ve République : la France est une République laïque qui « assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances ». L'école, laïque depuis 1882 pour protéger l'élève de toute emprise (religieuse, politique, partisane, économique...), lui permet de construire son jugement ; la laïcité est un des fondements de l'École de la République. La loi de la séparation des Églises et de l'État (1905) garantit la liberté de conscience des individus et les conditions du libre exercice des cultes. La liberté est donc au cœur de la laïcité.
- Les agents de la fonction publique, soumis à l'obligation de neutralité du service public, ne peuvent pas, dans le cadre de leurs fonctions, manifester leur appartenance religieuse par le port ostensible d'un signe religieux. Les employés des entreprises privées ne sont pas soumis à cette obligation ; l'employeur peut cependant introduire dans son règlement intérieur des dispositions particulières.

Notions et mots-clés :

Laïcité, liberté, liberté de conscience, séparation des Églises et de l'État.

Références : *(en italiques, les objets d'enseignement du collège)*

- *Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen du 26 août 1789 (art. 1, 2, 4, 10 et 11).*
- *Loi sur l'enseignement primaire obligatoire du 28 mars 1882 (art.2, 4).*
- *Loi de séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905 (art. 1, 2).*
- *Article 1^{er} de la Constitution de la Ve République (4 octobre 1958).*
- *Loi sur l'application du principe de laïcité dans les établissements scolaires et publics (15 mars 2004).*
- *Articles L. 1121-1, L. 1321-3, L. 1321-2-1 du Code du travail (la laïcité dans le monde du travail).*
- *Charte de la laïcité à l'école (2014).*
- *Journée nationale de la laïcité à l'École de la République (2015), fixée au 9 décembre.*



Lien avec le programme d'économie-droit : « **À la découverte de l'environnement économique et de son cadre juridique** ».

Programme d'enseignement moral et civique des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle

NOR : MENE1908620A

arrêté du 3-4-2019 - J.O. du 9-4-2019

MENJ - DGESCO MAF 1

Vu Code de l'éducation ; avis de la formation interprofessionnelle du 18-3-2019 ; avis du CSE du 21-3-2019

Article 1 - Le programme d'enseignement moral et civique de la classe de seconde préparant au certificat d'aptitude professionnelle est fixé conformément à l'annexe du présent arrêté.

Article 2 - Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à la rentrée de l'année scolaire 2019-2020 pour la première année de formation, à la rentrée de l'année scolaire 2020-2021 pour la deuxième année de formation.

Article 3 - L'arrêté du 12 juin 2015 fixant le programme d'enseignement moral et civique pour les classes préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle est abrogé à la rentrée de l'année scolaire 2019-2020 pour la première année de formation, à la rentrée de l'année scolaire 2020-2021 pour la deuxième année de formation.

Article 4 - Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 3 avril 2019

Le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse,
Jean-Michel Blanquer

Annexe

↳ [Programme d'enseignement moral et civique des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle](#)

Annexe

Enseignement moral et civique

Classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle

Sommaire

L'enseignement moral et civique en lycée professionnel

La structuration du programme

La démarche de projet en enseignement moral et civique

Le programme d'enseignement moral et civique dans les classes préparant au CAP

Premier objet d'étude : Devenir citoyen, de l'École à la société

Second objet d'étude : Liberté et démocratie

L'enseignement moral et civique en lycée professionnel

L'enseignement moral et civique contribue à transmettre les valeurs et principes de la République et à les faire éprouver et partager. Cet enseignement prépare à l'exercice de la citoyenneté et sensibilise aux responsabilités individuelle et collective. Il développe les capacités à argumenter, à construire une autonomie de jugement et de pensée, à coopérer et à agir dans la Cité. L'enseignement moral et civique s'inscrit dans la perspective de la construction et de l'exercice de la citoyenneté tout au long de la vie. Il ouvre l'élève¹ au pluralisme des modes de pensée et des pratiques sociales et professionnelles, dans le respect des principes et des valeurs de la République et de la démocratie. Il l'aide à devenir un citoyen responsable et libre, à forger son sens critique et à adopter un comportement éthique.

Dans la voie professionnelle du lycée, l'enseignement moral et civique s'inscrit dans la continuité du collège en consolidant et en renforçant les acquis de l'élève. Il articule des valeurs, des savoirs et des pratiques, et vise l'acquisition de connaissances et de compétences dans tous les domaines de la culture civique.

Les compétences développées dans le cadre de l'enseignement moral et civique sont les suivantes :

- Identifier, exprimer et maîtriser ses émotions.
- Mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement.
- Effectuer une recherche documentaire en faisant preuve d'esprit critique.
- S'impliquer dans un travail et coopérer.
- Construire et exprimer une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme.
- Savoir écouter, apprendre à débattre.
- Respecter autrui et la pluralité des points de vue.

La structuration du programme

Le programme d'enseignement moral et civique pour les classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (CAP) permet de travailler sur les valeurs et les principes de la République française et sur la citoyenneté. Il est organisé autour de deux objets d'étude, eux-mêmes déclinés en deux thèmes. Le premier de ces thèmes occupe 2/3 du volume horaire annuel et le second, le 1/3 restant. Le second thème aborde de grands enjeux actuels (« La laïcité » par exemple) pour certains desquels la loi fait obligation d'enseignement (« La protection des libertés : défense et sécurité »).

L'éducation aux médias et à l'information est abordée dans chaque thème : elle peut constituer le fil conducteur du traitement du thème ou faire l'objet d'un approfondissement spécifique.

La démarche de projet en enseignement moral et civique

Chaque thème est traité dans le cadre d'un projet qui engage l'élève dans un travail coopératif favorisant la prise d'initiative individuelle ou collective. Les usages et pratiques numériques sont à encourager à toutes les étapes du projet.

- Construit à partir des questions de l'élève et de situations concrètes (actualité, vidéos, films documentaires et films de fiction, actions au sein de l'établissement...), le projet permet de convoquer ses expériences, ses opinions et ses convictions et de les mettre en rapport avec les normes éthiques.

¹ Ici, comme dans l'ensemble du texte, le terme « élève » désigne l'ensemble des publics de la voie professionnelle : élève sous statut scolaire, apprenti ou adulte en formation.

- Dans une démarche d'enquête, l'élève conduit des recherches documentaires portant sur une ou plusieurs entrées retenues par le professeur. Cette phase peut l'amener à rencontrer des partenaires de l'établissement ou du centre de formation (réservistes citoyens, représentants d'association, élus locaux, représentants de l'État, chefs d'entreprise...). Recherches et enquêtes contribuent à construire les « notions et mots-clés » à partir des « références et repères » indiquées dans le programme : l'élève consolide ainsi sa culture civique.
- L'enseignement moral et civique initie progressivement l'élève à la pratique du débat réglé qui peut prendre les formes de la discussion ou celles du discours ; il développe ainsi la capacité à prendre la parole en public.
- Le projet aboutit à une production finale qui peut être réalisée de manière individuelle ou collective, qui peut prendre une forme visuelle, écrite ou audiovisuelle. Cette production finale peut s'insérer dans la réalisation du chef-d'œuvre.
- Une trace écrite stabilise les connaissances et mobilise les compétences acquises.

Les projets qui associent les disciplines de l'enseignement général et celles de l'enseignement professionnel sont à privilégier, de même que la collaboration avec le professeur documentaliste au Centre de documentation et d'information et le travail conjoint avec la Vie scolaire. Les situations rencontrées dans l'établissement et dans le monde professionnel nourrissent l'enseignement : que ce soit dans le cadre de la vie quotidienne, dans et hors la classe, à l'internat, dans les instances de la vie lycéenne, dans les centres de formation, dans les entreprises à l'occasion des périodes de formation en milieu professionnel, elles offrent à l'élève de multiples possibilités de s'inscrire dans une démarche collective et de faire preuve de civisme.

Les liens entre le programme d'enseignement moral et civique, et les enseignements d'histoire-géographie, de français ainsi qu'avec certains enseignements généraux et professionnels sont mentionnés au bas de chaque tableau.

Les thèmes peuvent être abordés dans le cadre du programme des actions éducatives proposées par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse : la semaine de la presse et des médias dans l'École, la semaine de l'éducation contre le racisme et l'antisémitisme, le Concours national de la Résistance et de la Déportation, la journée nationale de la laïcité, la semaine européenne du développement durable...

Le programme d'enseignement moral et civique dans les classes préparant au CAP

Le programme d'enseignement moral et civique consolide les connaissances des élèves sur les principes et les valeurs qui fondent notre démocratie et ses pratiques délibératives. Il est organisé autour de deux objets d'étude : « **Devenir citoyen, de l'École à la société** » et « **Liberté et démocratie** » dont le professeur construit la mise en œuvre sur une, deux ou trois années.

Le premier objet d'étude, « **Devenir citoyen, de l'École à la société** », porte sur la notion de citoyenneté en s'appuyant sur la perception, la représentation et les pratiques qu'en ont les élèves. Il est composé de deux thèmes, « **Être citoyen** », et « **La protection des libertés : défense et sécurité** », qui interrogent les différentes échelles de la citoyenneté.

Le second objet d'étude, « **Liberté et démocratie** », se décline en deux thèmes. Le premier, « **La Liberté, nos libertés, ma liberté** », questionne l'exercice des libertés en démocratie : la citoyenneté ne peut s'entendre et se vivre qu'à travers les libertés que garantit l'État de droit. Le second thème, « **La laïcité** », aborde la liberté selon une autre perspective.

Dans chacun des objets d'étude, les deux thèmes s'éclairent et se répondent. Se prolongeant dans le programme d'enseignement moral et civique pour la classe de première professionnelle, ils facilitent la poursuite d'études.

Premier objet d'étude : Devenir citoyen, de l'École à la société

Premier thème : Être citoyen

Pour construire son enseignement, le professeur s'appuie sur les questions des élèves et les échanges avec la classe. Voici quelques questions possibles : *tous les individus qui vivent dans un même pays sont-ils des citoyens de ce pays ? Quels sont les principaux droits et devoirs du citoyen ? Pourquoi et comment puis-je m'engager ? Comment bien m'informer pour être un citoyen responsable ?* À partir de ces questions et échanges avec les élèves, le professeur choisit une ou plusieurs entrées qui structurent son enseignement : par exemple, *le numérique et la démocratie, citoyenneté et nationalité...*

Le projet construit par le professeur conduit les élèves à acquérir les connaissances suivantes :

- Être citoyen, c'est avoir des droits garantis par l'État et des devoirs envers la communauté nationale. L'exercice de la citoyenneté est l'exercice et le respect de ces droits et devoirs. Le citoyen dispose donc d'un statut juridique. En France, la citoyenneté politique suppose la nationalité française ou la citoyenneté européenne : elle donne le droit de vote aux élections. Les ressortissants des pays étrangers peuvent rejoindre la communauté nationale par naturalisation, dans la mesure où ils remplissent les conditions requises.
- Être citoyen, c'est aussi faire preuve de civisme et s'engager au service du bien commun. Au sein du lycée ou du centre de formation, l'élève se prépare à l'exercice de la citoyenneté et aux pratiques démocratiques en reconnaissant la raison d'être du règlement intérieur et des instances de représentation, et en participant à la vie lycéenne. La citoyenneté se vit et s'exerce dans son quartier, sa commune, son pays et en Europe.
- Si la citoyenneté s'exerce à l'échelle nationale ou à l'échelle européenne, les enjeux du monde contemporain conduisent à des formes d'engagement à l'échelle mondiale (écologie et biodiversité, changement climatique, éducation, libertés...).

Notions et mots-clés :

Citoyenneté politique, civisme, droit de vote, engagement, parti politique, syndicat, association.

Références : (en italiques, les objets d'enseignement du collège)

- *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789 : articles sur les droits et les devoirs du Citoyen (Art. 6, 11, 13, 14).*
- Préambule de la Constitution de 1946.
- *Convention internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989 (art. 12 et 13, 14, 15 et 16).*
- Loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.
- Charte de l'environnement de 2004 (art. 1, 2, 3, 4).
- Décret n° 2012-127 du 30 janvier 2012 approuvant la charte des droits et devoirs du citoyen français prévue à l'article 21-24 du Code civil.



Lien avec le programme d'histoire : « **La France depuis 1789 : de l'affirmation démocratique à la construction européenne** » (thème : « La France de la Révolution française à la Ve République : l'affirmation démocratique »).

Lien avec le programme de géographie : « **Espaces, transports, mobilités et tissus urbains** » (thème : « Une circulation croissante et diverse des personnes à l'échelle mondiale »).

Second thème : La protection des libertés : défense et sécurité

Pour construire son enseignement, le professeur s'appuie sur les questions des élèves et les échanges avec la classe. Voici quelques questions possibles : *À qui l'État confie-t-il la protection des personnes et des biens sur le territoire ? Peut-on restreindre mes libertés individuelles pour des raisons de sécurité nationale ? Internet et les réseaux sociaux nous mettent-ils en danger ?* À partir de ces questions et échanges avec les élèves, le professeur choisit une ou plusieurs entrées qui structurent son enseignement : par exemple, *sécurité et liberté, s'engager pour la sécurité, avoir un comportement responsable...*

Le projet construit par le professeur conduit les élèves à acquérir les connaissances suivantes :

- L'État assure la souveraineté de la Nation sur le territoire et garantit la sécurité des biens et des personnes dans le cadre défini par la Constitution. Le Président de la République est le Chef des Armées. Sous son autorité, les forces armées assurent la protection, l'indépendance et l'intégrité du territoire national en intervenant à l'intérieur et à l'extérieur de nos frontières. Sous son autorité, la Police nationale et la Gendarmerie nationale assurent le respect des règles collectives, luttent contre les infractions pénales et participent à la sécurité du territoire. Les membres de la sécurité civile (dont les sapeurs-pompiers) assurent la protection des personnes, des biens et de l'environnement.
- Face aux attentats terroristes (ceux notamment de 1986, 1995, 2012, 2015), l'État se dote de nouveaux dispositifs, instances et outils de sécurité et de renseignement.
- Si les missions de défense et de sécurité relèvent de métiers spécialisés, les citoyens ont un rôle à jouer et une responsabilité à exercer. Certaines institutions font appel à des citoyens volontaires qui servent dans la réserve militaire ou la sécurité civile. La journée « Défense et citoyenneté », pierre angulaire de la culture de la défense et de la sécurité nationale à l'École, montre que la sécurité est au quotidien l'affaire de tous.
- Ambivalents, porteurs de menaces mais aussi de nouvelles formes de collaboration, les réseaux sociaux supposent la vigilance et l'esprit critique des utilisateurs.

Notions et mots-clés :

Constitution, défense et sécurité nationale, armée, gendarmerie, police, souveraineté nationale, service national universel.

Références et repères : (en italiques, les objets d'enseignement du collège)

- *Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 (art. 12).*
- 1798 : institution de la conscription universelle et obligatoire.
- 1958 : Constitution de la Ve République.
- 1986 : création du Conseil de sécurité intérieure.
- 1995 : mise en place du plan Vigipirate.
- 1997 : suspension du service national.
- 2009 : création du Conseil de défense et de sécurité nationale.
- 2018 : création du Service national universel.



Lien avec le programme d'histoire : « **La France depuis 1789 : de l'affirmation démocratique à la construction européenne** » (thème : « La France de la Révolution française à la Ve République : l'affirmation démocratique »).

Lien avec le programme de prévention-santé-environnement : « **La gestion des situations d'urgence** »

Second objet d'étude : Liberté et démocratie

Premier thème : La Liberté, nos libertés, ma liberté

Pour construire son enseignement, le professeur s'appuie sur les questions des élèves et les échanges avec la classe. Voici quelques questions possibles : *Pourquoi priver des citoyens de leur liberté ? La loi est-elle une condition ou une limite à ma liberté ? Peut-on tout dire et tout écrire ? Quels sont les combats des femmes pour leur liberté ?* À partir de ces questions et échanges avec les élèves, le professeur choisit une ou plusieurs entrées qui structurent son enseignement : par exemple, *la liberté et l'intérêt général, démocratie et liberté de la presse, internet et liberté...*

Le projet construit par le professeur conduit les élèves à acquérir les connaissances suivantes :

- À la fin du XVIIe siècle, l'idée d'une liberté individuelle inaliénable commence à être reconnue en Europe. Les révolutions du XVIIIe siècle consacrent la liberté comme un droit fondamental de l'Homme. La liberté se concrétise par un ensemble de lois qui définissent les droits garantissant les libertés individuelles et collectives (liberté de conscience, liberté d'expression, liberté d'association, libertés politiques et syndicales et droit au respect de la vie privée).
- L'exercice des libertés est garanti par la reconnaissance des différences, la lutte contre les discriminations et la promotion du respect d'autrui : lutte contre le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie ; lutte contre le sexisme, l'homophobie, la transphobie ; lutte contre les discriminations faites aux personnes porteuses d'un handicap.
- Aujourd'hui, les cultures numériques introduisent de nouveaux enjeux en posant les questions de l'aliénation, de l'émancipation et de l'autonomie de l'individu.

Notions et mots-clés :

Démocratie, droits fondamentaux, droits et devoirs du citoyen, État de droit, intérêt général, justice, loi, libertés individuelles et collectives.

Références : (en italiques, les objets d'enseignement du collège)

- *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 (art. 1, 2, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11 et 12).*
- *Préambule de la Constitution de 1946.*
- *Déclaration universelle des droits de l'Homme du 10 décembre 1948 (art. 3, 4, 13, 18, 19 et 20).*
- *Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales du 4 novembre 1950 (art. 4, 5, 9, 10, 11 et 14).*
- *Convention internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989 (art. 12-1, 13, 14-1 et 3, 15 et 16).*
- *Loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.*
- *Loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles modifiant la loi de 1978 sur relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés : articles 19 et 20.*
- *Loi n° 2018-1202 du 22 décembre 2018 relative à la lutte contre la manipulation de l'information (art. 11 et 16).*



Liens avec le programme de français : « **Se dire, s'affirmer, s'émanciper** ».

Lien avec le programme d'histoire : « **La France depuis 1789 : de l'affirmation démocratique à la construction européenne** » (thème : « La France de la Révolution française à la Ve République : l'affirmation démocratique »).

Second thème : La laïcité

Pour construire son projet, le professeur s'appuie sur les questions des élèves et les échanges avec la classe. Voici quelques questions possibles : *Le principe de laïcité s'applique-t-il partout de la même manière ? Pourquoi la laïcité est-elle une condition de la vie en société ? La laïcité est-elle une atteinte à ma liberté de croire ?* À partir de ces questions et des échanges avec les élèves, le professeur choisit une ou plusieurs entrées qui structurent son enseignement : par exemple, *laïcité et liberté, laïcité et fraternité, laïcité et démocratie...*

Le projet construit par le professeur conduit les élèves à acquérir les connaissances suivantes :

- La laïcité est un principe républicain inscrit dans l'article premier de la Constitution de la Ve République : la France est une République laïque qui « assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances ». L'École, laïque depuis 1882 pour protéger l'élève de toute emprise (religieuse, politique, partisane, économique...), lui permet de construire son jugement ; la laïcité est un des fondements de l'École de la République. La loi de la séparation des Églises et de l'État (1905) garantit la liberté de conscience des individus et les conditions du libre exercice des cultes. La liberté est donc au cœur de la laïcité.
- Les agents de la fonction publique, soumis à l'obligation de neutralité du service public, ne peuvent pas, dans le cadre de leurs fonctions, manifester leur appartenance religieuse par le port d'un signe religieux. Les employés des entreprises privées ne sont pas soumis à cette obligation ; l'employeur peut cependant introduire dans son règlement intérieur des dispositions particulières.

Notions et mots-clés :

Laïcité, liberté, liberté de conscience, séparation des Églises et de l'État.

Références et repères : (en italiques, les objets d'enseignement du collège)

- *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 (art. 1, 2, 4, 10 et 11).*
- *Loi sur l'enseignement primaire obligatoire du 28 mars 1882 (art.2, 4).*
- *Loi de séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905 (art. 1, 2).*
- Article 1^{er} de la Constitution de la Ve République (4 octobre 1958).
- *Loi sur l'application du principe de laïcité dans les établissements scolaires et publics (15 mars 2004).*
- Articles L. 1121-1, L. 1321-3, L. 1321-2-1 du Code du travail (la laïcité dans le monde du travail).
- *Charte de la laïcité à l'École (2014).*
- Journée nationale de la laïcité à l'École de la République (2015), fixée au 9 décembre.



Lien avec le programme d'histoire : « **La France depuis 1789 : de l'affirmation démocratique à la construction européenne** » (thème : « La France de la Révolution française à la Ve République : l'affirmation démocratique »).

Programme d'enseignement de français de la classe de seconde préparant au baccalauréat professionnel

NOR : MENE1908622A

arrêté du 3-4-2019 - J.O. du 9-4-2019

MENJ - DGESCO MAF 1

Vu Code de l'éducation ; avis de la formation interprofessionnelle du 18-3-2019 ; avis du CSE du 21-3-2019

Article 1 - Le programme d'enseignement de français de la classe de seconde préparant au baccalauréat professionnel est fixé conformément à l'annexe du présent arrêté.

Article 2 - Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à la rentrée de l'année scolaire 2019-2020.

Article 3 - L'arrêté du 10 février 2009 fixant le programme d'enseignement de français pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel est abrogé à la rentrée de l'année scolaire 2019-2020 pour la classe de seconde, à la rentrée de l'année scolaire 2020-2021 pour la classe de première et à la rentrée de l'année scolaire 2021-2022 pour la classe terminale.

Article 4 - Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 3 avril 2019

Le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse,
Jean-Michel Blanquer

Annexe

➔ [Programme de français de la classe de seconde professionnelle](#)

Annexe

Français

Classe de seconde professionnelle

Sommaire

Préambule

Démarches

Pratiques

Objets d'étude de la classe de seconde

Devenir soi : écritures autobiographiques

S'informer, informer : les circuits de l'information

Dire et se faire entendre : la parole, le théâtre, l'éloquence

Perspective d'étude : Dire, écrire, lire le métier

Pistes bibliographiques

Préambule

Le français dans les classes préparant au baccalauréat professionnel s'inscrit dans la continuité des objectifs visés par l'enseignement de la discipline au collège : la maîtrise de l'expression orale et écrite, le développement des aptitudes à la lecture et à l'interprétation, l'acquisition d'une culture, la construction du jugement, qui concourent à l'épanouissement d'une personnalité ouverte à autrui et au monde. Cet enseignement vise ainsi l'acquisition de quatre compétences :

- maîtriser l'échange oral : écouter, réagir, s'exprimer dans diverses situations de communication ;
- maîtriser l'échange écrit : lire, analyser, écrire et adapter son expression écrite selon les situations et les destinataires ;
- devenir un lecteur compétent et critique, adapter sa lecture à la diversité des textes ;
- confronter des connaissances et des expériences pour se construire.

Enseignement général, le français apporte une contribution décisive à la formation professionnelle, en premier lieu par le rôle qu'il joue dans la maîtrise de la langue française. Si tous les enseignements conduisent les élèves¹ à parler et à écrire, à enrichir leur lexique comme à structurer leur syntaxe, le français est celui par lequel la pratique de la langue se fait raisonnée, conduisant ainsi à l'étude du système linguistique, à une réflexion sur les genres et les types de discours que les élèves rencontrent ou qu'ils élaborent. Pour que l'élève devienne un locuteur capable de s'exprimer pleinement, il doit connaître et appliquer des règles, mais aussi percevoir les pouvoirs et les possibilités de la langue, que la littérature manifeste au premier chef.

Discipline de culture, d'interprétation et de réflexion, le français favorise l'appropriation des lectures en développant des démarches d'analyse, aiguise l'esprit critique des élèves et vise à les rendre capables de développer une réflexion personnelle. Ce faisant, il contribue, avec les autres enseignements généraux, à conforter les capacités d'abstraction, de généralisation, de raisonnement et d'argumentation requises par un monde social et professionnel en constante évolution. Souplesse intellectuelle et capacité d'adaptation préparent autant à l'insertion professionnelle, pour des métiers qui ne cesseront de changer le temps d'une carrière, qu'à la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur. La fréquentation de toutes les formes de discours, contemporains ou patrimoniaux, la richesse des situations et des visions du monde portées par la littérature et par les arts sont indispensables pour la construction d'une culture commune. Les objectifs culturels et les objectifs linguistiques ne sont pas dissociables : ils se renforcent mutuellement, de même que se complètent les enseignements, qu'ils soient généraux ou professionnels.

Au fil des trois années de scolarité, l'élève apprend ainsi à formuler, en respectant autrui, un jugement et des goûts personnels ; à réfléchir sur lui-même et sur le monde ; à se confronter aux œuvres et aux discours d'hier et d'aujourd'hui, d'ici et d'ailleurs ; à faire des choix et à les assumer pour envisager un projet personnel.

Démarches

Les compétences visées par l'enseignement du français sont travaillées à partir des objets d'étude au programme de chaque année d'enseignement. Des objectifs, des œuvres littéraires et artistiques, des textes, documents et supports, sont associés à ces objets

¹ Ici, comme dans l'ensemble du texte, le terme « élève » désigne l'ensemble des publics de la voie professionnelle : élève sous statut scolaire, apprenti ou adulte en formation.

d'étude. Enfin, des indications de démarches et d'activités donnent des pistes pour l'étude de la langue.

Si les finalités de l'enseignement du français sont communes aux trois niveaux du lycée, chaque année porte des visées spécifiques.

Le programme fixe :

- trois objets d'étude en classe de seconde : « Devenir soi : écritures autobiographiques » ; « S'informer, informer : les circuits de l'information » ; « Dire et se faire entendre : la parole, le théâtre, l'éloquence » ;
- deux objets d'étude en classe de première : « Créer, fabriquer : l'invention et l'imaginaire » ; « Lire et suivre un personnage : itinéraires romanesques » ;
- un objet d'étude en classe terminale : « Vivre aujourd'hui : l'humanité, le monde, les sciences et la technique ».

À ces objets d'étude s'ajoute, pour les trois années de formation, une perspective d'étude (« Dire, écrire, lire le métier ») qui montre comment les compétences développées dans l'enseignement du français trouvent leur place dans le cadre de la co-intervention. Des pistes sont fournies pour aider à l'identification des compétences à partir desquelles le programme disciplinaire s'articule aux divers référentiels des enseignements professionnels.

Le professeur organise son projet pédagogique annuel en abordant les objets d'étude selon l'ordre qu'il a choisi, pour adapter sa progression aux besoins de ses élèves. Il veille cependant à ce que chaque séquence n'excède pas six semaines. Les quatre compétences visées par l'enseignement du français sont travaillées de façon articulée et cohérente tout au long de la formation.

Pratiques

• **Connaissance et maîtrise de la langue**

C'est prioritairement à partir des activités d'expression qu'il est recommandé d'envisager l'étude raisonnée de la langue, dans un enseignement partant des besoins des élèves. Des éléments d'étude de la langue sont identifiés qui correspondent aux enjeux des objets d'étude. Mais l'enseignement passe aussi par un travail explicite d'étude de la langue. En tenant compte des acquis des élèves et de leurs représentations (parfois erronées), cet enseignement se fonde sur l'observation de faits linguistiques pour en dégager les régularités.

L'étude de la langue s'organise sur l'ensemble de la formation, autour des entrées suivantes :

- 1. Connaître et mémoriser les catégories grammaticales**, en particulier : le nom, le déterminant, le pronom, le verbe, l'adjectif.
- 2. Connaître et mémoriser le fonctionnement de la phrase** (pour s'approprier la syntaxe de l'écrit ou de l'oral soutenu) : fonctionnement de la phrase simple (constituants obligatoires, groupes syntaxiques : leurs constituants et leurs fonctions) ; phrase complexe (à partir des constituants de la phrase simple, identification des constituants de la phrase complexe ; juxtaposition/coordination/subordination ; propositions subordonnées relatives, complétives, circonstancielles).
- 3. Maîtriser le verbe** : constructions et sens du verbe ; morphologie verbale (distinction entre radical, marque de temps et marque de la personne) ; valeurs des temps de l'indicatif, du conditionnel ; du mode subjonctif par rapport au mode indicatif ; consolidation des connaissances des formes verbales au programme du collège (cycle 4), apprentissage de nouveaux verbes en lien notamment avec les objets d'étude.

4. Comprendre et écrire des textes :

- identification et utilisation des marques d'organisation du texte (mise en page, ponctuation, typographie, connecteurs) ;
- substituts nominaux et pronominaux ;
- phrases active et passive : manipulation et reconnaissance de leurs formes et de leurs valeurs sémantiques.

5. Enrichir le lexique

En lien avec les notions clés figurant dans les objets d'étude :

- la formation et la signification des mots (notamment pour formuler des hypothèses sur le sens d'un mot inconnu) ;
- la polysémie des termes usuels ;
- le travail des mots en réseaux (synonymes, antonymes...).

6. Améliorer l'orthographe

L'orthographe lexicale est étudiée en relation avec le travail sur le vocabulaire. L'orthographe grammaticale s'enseigne à partir d'une observation des erreurs les plus fréquentes : le professeur accompagne les élèves dans l'analyse pour construire avec eux des diagnostics et des consignes de correction. Ils apprennent ainsi à relire leurs écrits à l'aide d'outils mis à leur disposition, mais aussi élaborés avec eux.

Les objets d'étude conduisent aussi à des pratiques d'écriture variées : écrits de travail et de mémorisation, écriture à partir de contraintes et de déclencheurs, écriture personnelle, écriture de commentaire, écriture d'argumentation. Cette diversité est en mesure de réconcilier certains élèves avec l'écriture et de fournir à tous les moyens de progresser. L'« écriture longue », par la place que cette pratique donne au brouillon, à la relecture, à l'amélioration et à l'amplification, est au cœur des pratiques de rédaction sur l'ensemble de la formation au lycée.

Toutes les formes d'expression et de présentation orales, facilitées par le recours aux technologies d'aujourd'hui, sont à expérimenter et à enseigner au long de la formation : individuelles ou collectives, spontanées ou préparées, de format bref ou pouvant prendre la forme d'un véritable exposé... L'enseignement de l'oral ne peut se limiter à la réalisation d'un exercice. La récitation de textes, le jeu théâtral, les brouillons préparatoires, les reprises d'enregistrements numériques forment autant de moyens d'inscrire les apprentissages dans le temps long : les élèves ne progressent en effet que par un retour sur leurs premières tentatives, par la correction et l'autocorrection, par la prise de conscience de tout ce qui se joue dans une prise de parole.

Ces activités écrites et orales peuvent notamment se déployer dans le cadre de l'accompagnement personnalisé.

• Lecture, compréhension, interprétation

Les objets d'étude donnent lieu à des activités de lecture variées : textes littéraires relevant des différents genres (roman, nouvelle, théâtre, poésie, essai), textes d'information, articles... Toutes les formes de lecture (œuvre étudiée dans son intégralité, extraits étudiés dans un groupement de textes, parcours de lecture dans une œuvre, lecture cursive, lecture personnelle, lecture documentaire) sont pratiquées.

Pour conduire ses élèves à la compréhension de l'écrit étudié, le professeur ne saurait se contenter d'expliquer le vocabulaire inconnu : la reconstitution de texte, le résumé de ce qui est dit, la reformulation (expliquer à un tiers ce qui a été lu en son absence, résumer la progression d'une intrigue...) forment autant de démarches permettant à l'élève d'aller vers l'interprétation tout en favorisant son expression orale et écrite. C'est déjà expliquer un texte que de le raconter, le reformuler, le résumer, pour être en mesure d'en dévoiler l'implicite, et donc de cheminer vers son interprétation.

L'apprentissage de l'interprétation évite les questionnaires fermés pour habituer les élèves à formuler des hypothèses de lecture à partir de leurs premières impressions, et à les corriger par un retour sur le texte. Un bachelier de la voie professionnelle doit en effet être en mesure de reformuler le sens général d'un texte, de sélectionner en autonomie ce qui lui paraît mériter d'être analysé, et de justifier une interprétation globale en l'étayant sur des passages choisis par lui.

L'enseignement du français ne peut aujourd'hui se limiter à l'étude de l'écrit. Les mots ne cessent en effet de se lier aux images, aux musiques et au monde de l'information : c'est pourquoi cet enseignement favorise la rencontre des arts. De ce point de vue, en lien avec les connaissances apportées dans le cadre du cours, chaque élève au long de ses trois années de scolarité doit avoir fait au moins une fois l'expérience :

- d'une rencontre avec le spectacle vivant ;
- d'une découverte (par la visite réelle ou virtuelle) d'un musée ou d'un monument du patrimoine culturel ;
- d'une contribution personnelle à une information publique (presse écrite, blog du lycée, prise de parole lors de journées portes ouvertes, salon...).

Il pourra également avoir fait l'expérience d'une rencontre avec un acteur du monde culturel contemporain (artiste, écrivain, metteur en scène, réalisateur, journaliste, responsable d'actions culturelles...).

Parmi les pratiques culturelles, la lecture et l'étude des textes littéraires offrent à chacun une confrontation avec les idées, les valeurs, les sentiments qui ont marqué la pensée humaine. En seconde et en première, les élèves lisent chaque année deux œuvres intégrales ; ils en lisent une en classe terminale, qui peut relever de la littérature d'idées. Ces lectures littéraires ont un rôle important dans le programme de français parce qu'elles sont le creuset d'une réflexion essentielle sur le monde et sur soi.

• Enseigner le français à l'heure du numérique

Le français prend sa part dans l'apprentissage des pratiques numériques comme dans la réflexion sur leurs enjeux. Il se saisit des outils numériques dans ce qu'ils ont de plus pertinent pour son propre contenu disciplinaire : traitement du texte et de l'image, traitement du son et de la voix (qui constituent une préoccupation constante et contribuent à faire de l'oral un véritable objet d'enseignement), recherche documentaire. Le français concourt ainsi à l'acquisition d'attitudes et de capacités fondamentales dans l'univers numérique : identifier des sources et vérifier leur fiabilité ; trier, hiérarchiser et rédiger des informations pertinentes ; adopter une attitude responsable ; collaborer en réseau ; élaborer des contenus numériques. Ces activités peuvent être effectuées avec l'apport du professeur documentaliste.

Objets d'étude de la classe de seconde

Devenir soi : écritures autobiographiques

Finalités et enjeux :

- Se connaître, explorer sa personnalité, prendre confiance en soi, exprimer ses émotions et ses idées.
- Se construire dans les interactions et dans un groupe, rencontrer et respecter autrui ; distinguer ce que chacun veut présenter de soi et ce qu'il choisit de garder pour la sphère privée.

S'interroger sur soi, c'est reconnaître que l'on se construit avec et par les autres, c'est accepter sa singularité et progresser dans l'estime de soi. L'objectif est de doter les élèves de moyens pour qu'ils soient capables de mieux appréhender qui ils sont, de pouvoir le dire, se dire, s'expliquer, s'impliquer et s'engager dans la société.

En classe de troisième, les élèves ont lu une autobiographie ou un roman autobiographique : en classe de seconde, la perspective tend à s'appuyer sur cette première réflexion et à l'approfondir à travers des formes plus complexes et souvent moins linéaires d'écriture de soi. La littérature permet ainsi, en classe de seconde, d'explorer les multiplicités, les diversités, les évolutions d'une personnalité.

L'objet d'étude se répartit en deux axes qu'il convient de traiter à égalité : l'exploration de l'intime et du privé, et la construction de soi dans le rapport aux autres et au monde. Dans les deux perspectives, les élèves doivent progressivement comprendre que l'identité est à la fois une donnée et un projet, une exploration personnelle et une construction au contact des autres et de la vie. L'enseignement vise aussi à faire mesurer ce qu'on choisit de faire partager, et ce qui demeure de l'intime, dans les manifestations de la vie collective comme dans les usages de la communication moderne. En cela, il permet d'éveiller chacun à sa responsabilité dans la diffusion de l'image de soi comme dans le traitement et la protection de ses données personnelles.

Références : poésie lyrique, correspondances, récits de vie ou de voyages, autoportraits anciens et contemporains, toutes les formes d'exploration et de représentation de soi par l'écrit ou par l'image (journaux, carnets, pratiques épistolaires), biographies, mémoires.

Cet objet d'étude s'appuie sur la lecture d'une œuvre littéraire au choix du professeur parmi les genres mentionnés ci-dessus. Il donne également lieu à l'étude d'un groupement de textes, d'œuvres artistiques et de documents d'époques variées.

Notions-clés :

- Connaissance de soi : sensibilité, émotions, intime ; soi-même ; forces/faiblesses ; estime de soi ; auteur/narrateur...
- Image(s) de soi : construction de l'identité ; posture, projets (de vie, professionnels...), représentations, aspirations, idéaux...
- Découverte de l'autre : soi et les autres ; altérité/diversité, respect de l'autre ; privé/public ; individu/groupe ; personne/personnage ; héros/antihéros...

Mise en œuvre :

Les questions du privé et du public, de l'intime et du « publiable » au sens étymologique permettent d'entrer dans la diversité des genres et des types de textes et d'images consacrés à la représentation et la formation de la personnalité.

La production de discours oraux et écrits, d'images, de « selfies », de « profils » et d'avatars peut être envisagée en écho avec l'étude d'un texte ou d'une analyse d'image. L'expression de soi se travaille par des brouillons esquissés puis repris au fil des rencontres avec des œuvres d'auteurs appartenant à au moins deux époques ou mouvements artistiques différents.

L'enseignement implique la réversibilité entre les activités de lecture et d'écriture, notamment au travers des genres discontinus (journaux, correspondances...) facilitant des écrits d'imitation et d'appropriation.

Les compétences d'expression mobilisent les savoir-faire suivants : l'utilisation d'un lexique précis pour se décrire ; l'organisation du discours, du récit ou de toute forme de production (composition d'un texte, progression des idées, organisation d'une image...) ; le recours à des procédés d'écriture pour donner du relief au propos (accumulation, exagération, opposition, comparaison, litote...). L'objet d'étude invite ainsi à revenir sur les temps verbaux nécessaires aux rétrospections, aux projections ou aux restitutions de l'instant, et à l'étude des pronoms (je/nous/on...).

Progression et interdisciplinarité :

Le questionnement prend appui sur les acquis de la classe de troisième (Entrée : « Se chercher, se construire », questionnement : « Se raconter, se représenter ») ; il trouve une articulation avec le thème du programme d'enseignement moral et civique en classe de seconde : « La Liberté, nos libertés, ma liberté ».

Il peut donner lieu, dans les activités de co-intervention (voir la perspective d'étude « Dire, écrire, lire le métier ») à une réflexion sur les genres professionnels (CV écrits et vidéos, annonces, restitutions d'expérience, rapports de stages) dans ce qui les distingue des formes littéraires et artistiques d'écriture de soi.

S'informer, informer : les circuits de l'information

Finalités et enjeux :

- Se repérer dans un flux de données et en extraire une information.
- Apprendre à questionner : vérifier les sources, croiser les points de vue, appréhender le processus de construction de l'information.
- Produire et diffuser de l'information de manière responsable.

L'objet d'étude vise à présenter et analyser la complexité du paysage médiatique. Internet, les réseaux sociaux, l'information en continu démultiplient les possibilités d'échanges et de partage des connaissances à l'échelle mondiale, mais risquent aussi d'enfermer dans une posture de consommateur de l'information qu'il convient de mettre en question.

Recevoir une information, c'est d'abord identifier, interroger, comparer les sources et les points de vue. Dans cette démarche, l'objet d'étude doit permettre d'analyser les différents processus de construction de l'information, ses contextes et ses supports. L'élève apprend à distinguer et à hiérarchiser l'information en fonction des émetteurs, des canaux et des dispositifs qui les légitiment ou non.

Dès lors que chacun est susceptible de produire et de diffuser de l'information, il importe que les élèves prennent la mesure de leurs nouvelles responsabilités (authenticité, rigueur et pertinence des énoncés, respect d'autrui et protection de leur vie privée). L'objet d'étude conduit à s'intéresser à la forme, aux supports, à la correction de la langue, en tenant compte de toutes les composantes d'une situation d'énonciation.

Le français contribue ainsi à l'acquisition de compétences transversales qui peuvent être mobilisées dans des travaux interdisciplinaires.

Corpus :

L'objet d'étude est traité à partir d'un groupement de textes et de documents variés, réunis autour d'une information présente ou passée dépassant le cadre de l'anecdotique, et suscitant une réflexion. Donnant l'occasion de faire découvrir aux élèves d'autres médias que ceux qu'ils fréquentent habituellement, l'enseignement s'appuie sur des supports textuels variés et s'attache à donner une place importante aux images (fixes et animées), aux documents sonores et à toutes leurs interactions dans la sphère numérique : presse

papier et presse en ligne, fils d'actualités, radio et web-radio, extraits de journaux télévisés ou de chaînes d'informations en continu, documentaires, réseaux sociaux, blogues... L'objet d'étude peut s'enrichir d'œuvres révélant le regard que les artistes, du XVIII^e siècle à nos jours, portent sur la société de communication et d'information.

Notions-clés :

- Le monde de l'information : médias ; communication/information/médiatisation ; pluralité des sources ; circulation ; diffusion ; veille informationnelle...
- Analyse de l'information : validité des sources ; fait/opinion ; citation ; mise en récit ; rumeur ; infox ; format ; texte/image/son...
- Éthique de l'information : objectivité/subjectivité ; liberté d'expression/censure/propagande ; partage de l'information, déontologie, responsabilité ; charte du journalisme...

Mise en œuvre :

La variété des supports permet de mettre en place des activités de lecture et de confrontation, de décodage de l'information comme d'analyse de toutes les formes de la communication journalistique.

Les travaux oraux et écrits des élèves sont, au fil de leurs reprises et améliorations, l'occasion d'une prise de conscience : les élèves mesurent l'écart entre leurs premières propositions et la construction progressive d'une information réfléchie.

Compte tenu des activités d'expression et des corpus étudiés, l'objet d'étude est propice à une étude du système énonciatif, des modalisations et de la parole rapportée. L'analyse des titres peut donner lieu à un travail grammatical sur les formes de phrases (verbales et nominales) et les modes verbaux auxquels ils ont souvent recours (impératif, infinitif...).

Progression et interdisciplinarité :

L'objet d'étude s'articule avec l'éducation aux médias et à l'information, question transversale du programme d'enseignement moral et civique. Il peut s'appuyer, pour traiter de la naissance de la presse et de la circulation des idées, sur les apports du programme d'histoire (« L'Amérique et l'Europe en révolution (des années 1760 à 1804) ») et de géographie (« Des réseaux de production et d'échanges mondialisés » ; « Une circulation croissante et diverse des personnes à l'échelle mondiale »).

Dire et se faire entendre : la parole, le théâtre, l'éloquence

Finalités et enjeux :

- Apprécier la dimension esthétique et créative de la parole.
- Découvrir et pratiquer la prise de parole en public.
- Comprendre et maîtriser les genres qui participent à la fois de l'oral et de l'écrit.

En classe de seconde professionnelle, l'enseignement du français constitue une étape supplémentaire dans la compréhension des genres codifiés de l'oral. En classe de troisième, les élèves ont mesuré l'importance de la parole et l'utilité de sa préparation. Aussi s'agit-il d'appréhender la variété des pratiques de l'oral, notamment dans les lieux où la parole est mise en scène. Aux « jeux » de la parole correspondent des « enjeux » rhétoriques qui sont étudiés quels que soient les auteurs, les époques, les styles et les genres littéraires et oratoires.

Les élèves apprennent à travers différents genres à repérer les procédés de l'éloquence, à les analyser et à les mettre en pratique. Ces objectifs ne peuvent être dissociés de la découverte du sens des textes, que vient alors servir l'interprétation scénique.

Distinguer les formes, les codes et les pratiques de toute prise de parole et les expérimenter est nécessaire pour les élèves qui, en classe, en société ou dans le cadre de la vie professionnelle, ont à s'exprimer.

Références : textes et discours oraux, anciens et contemporains dans lesquels la parole est mise en scène : poésie, théâtre, parole publique, discours historiques, politiques ou judiciaires, conversations, entretiens, interviews, débats...

Cet objet d'étude s'appuie sur la lecture intégrale d'une pièce de théâtre que le professeur choisit parmi le répertoire classique ou contemporain, et de sa ou ses mises en scène. Il donne lieu également à l'étude d'un groupement de textes et d'enregistrements (visuels et sonores) associant poèmes et discours d'époques variées. L'unité de ce groupement repose sur les pouvoirs de la parole, sur son exploitation des ressources de la langue et de la mise en scène.

Notions-clés :

- Jeux : mise en voix, placement de la voix ; intonation, prosodie, rythme ; mise en scène, scénographie, spectacle, dramaturgie, diction, gestuelle ; rhétorique, art oratoire, éloquence...
- Enjeux : émouvoir/plaire/séduire ; instruire/divertir ; persuader/convaincre, accuser/défendre...

Mise en œuvre :

Conciliant à la fois littérature et spectacle, le texte de théâtre permet de comprendre comment un texte est écrit pour être dit et comment sa mise en scène produit un effet sur le spectateur. La poésie complète la lecture du texte théâtral en mettant particulièrement en lumière les pouvoirs esthétiques de la langue. Les discours, qu'ils soient académiques, politiques ou judiciaires, visent une efficacité immédiate. Par cette diversité, les élèves découvrent que pour agir sur l'autre (séduire, plaire, émouvoir, convaincre...), parole et puissance sémantique du geste sont indissociables.

L'enseignement s'appuie sur les grands principes de la rhétorique (invention, disposition, élocution, action et mémoire) pour guider les élèves dans les activités d'expression orale et les travaux d'écriture.

Les acquis sont enrichis par l'écoute et la visualisation de scènes de théâtre, de récitations poétiques, de discours ou d'allocutions. L'analyse et la comparaison de différentes représentations théâtrales d'une même scène, d'un même poème ou d'un même discours prononcés par différents acteurs, d'images (fixes ou animées) révèlent les gestes et la posture d'un orateur. Les élèves prennent ainsi conscience que l'effet sur le spectateur ou l'auditeur dépend de choix dans la scénographie, la mise en scène, le geste et la voix. Ils explorent également les différentes stratégies d'écriture en fonction de ce qu'ils souhaitent eux-mêmes produire à l'oral.

Dans cet objet d'étude, ce sont la lecture et l'écriture qui s'articulent autour de l'oral. Prononcer des discours, réciter des poèmes font travailler la voix, le ton, le débit, le souffle et le rythme. Préparer des discours permet d'étudier la grammaire de la langue orale, d'analyser les types de phrases et leur construction, de faire des choix raisonnés en matière de lexique, de mesurer les écarts avec la langue écrite (fonction et rôle de la ponctuation, reprises anaphoriques, éléments phatiques...) et de s'exercer à l'analyse sémantique de la phrase.

Progression et interdisciplinarité :

Le travail trouve son prolongement dans les activités de co-intervention (voir la perspective d'étude « Dire, lire, écrire le métier ») pour une réflexion sur la variété des communications orales en contexte professionnel, et sur leurs liens et différences avec les formes littéraires et artistiques.

L'étude de l'éloquence politique peut s'articuler au thème du programme d'histoire « L'Amérique et l'Europe en révolution (des années 1760 à 1804) ».

Perspective d'étude : Dire, écrire, lire le métier

La co-intervention ne cantonne pas l'apport du français à une vigilance linguistique qui relève de la responsabilité de l'ensemble des enseignements. Bien au contraire, nombre d'activités d'expression et de communication, en lien avec les enseignements professionnels, peuvent tirer bénéfice des contenus propres à la discipline. Chacun des objets d'étude de la classe de seconde permet aux élèves de confronter les genres et les types de discours étudiés ou produits en français avec les activités des enseignements professionnels.

Dire le métier

Qu'il s'agisse de la communication orale en contexte professionnel ou des restitutions d'expériences (par exemple en lien avec les stages effectués), la pratique de l'oral fait appel aux compétences construites en français. Réciproquement, la communication orale en enseignement professionnel réactive les apprentissages réalisés dans le cadre disciplinaire.

Les présentations de soi attendues dans le monde professionnel trouvent un écho et un prolongement dans les différentes activités et réflexions menées à travers l'objet d'étude « Devenir soi : écritures autobiographiques ».

L'analyse d'une situation en contexte professionnel est l'occasion d'amorcer ou de réactiver l'étude des dimensions verbales et non-verbales de la communication. Une analyse de négociation dans le cadre du travail tire profit de la connaissance d'un dialogue de théâtre, dans le cadre de l'objet d'étude « Dire et se faire entendre : la parole, le théâtre, l'éloquence ».

Écrire le métier

Les différents écrits, ou les notations personnelles sur des supports divers (photographies, enregistrements audio et vidéo...) réalisés dans le cadre de l'objet d'étude « Devenir soi : écritures autobiographiques », peuvent nourrir un écrit professionnel. La réalisation d'un curriculum vitae est l'occasion de réfléchir à la distinction entre sphère privée et sphère publique, pour donner lieu à la réalisation d'une présentation de soi. La perspective d'étude peut également tirer parti de l'étude des écrits épistolaires, qu'il convient dès lors de situer dans la diversité des courriers et courriels, pour analyser les variétés de destinataires, d'enjeux et donc d'écriture.

La veille informationnelle, les circuits de la communication dans l'entreprise sont à comparer et à analyser au regard de l'objet d'étude « Les circuits de l'information », et des compétences acquises dans la réception comme dans la production d'une information.

Lire le métier

Les enseignements professionnels proposent une diversité de textes et de supports dont le travail en co-intervention peut conduire à préciser la typologie, pour montrer que chaque type de texte appelle des stratégies de lecture spécifiques.

Pour construire son identité professionnelle, l'élève doit connaître le passé et la tradition du métier, comme des images sociales auxquelles ce métier est inextricablement mêlé. En s'attachant à la spécificité des formations, la perspective d'étude peut aborder les diverses représentations (romanesques, filmiques, picturales...) qui ont été produites, au fil de l'histoire, du métier choisi par les élèves.

En complément des œuvres choisies pour travailler les objets d'étude « Devenir soi : écritures autobiographiques » et « Dire et se faire entendre : la parole, le théâtre, l'éloquence », la co-intervention est l'occasion de présenter des œuvres littéraires mettant en scène des personnages en lien avec le champ professionnel dans lequel les élèves se sont engagés. La littérature et les arts constituent un vivier de représentations et de réflexions sur le monde du travail, dans la diversité de ses facettes, qu'il peut être intéressant de confronter, à deux voix, aux réalités présentes, pour en saisir les constantes, les écarts et les évolutions.

Pistes bibliographiques

Cette bibliographie n'est qu'indicative et ne prétend à nulle exhaustivité. Elle vise à illustrer par des exemples l'étendue des domaines et périodes littéraires que le programme souhaite faire explorer aux élèves. Les titres mentionnés peuvent servir à des activités (prélever quelques textes pour les faire dire à voix haute), constituer des prolongements de séquence (par l'étude d'un film qui ne se substitue pas à la lecture), ou des références pour construire des groupements de textes, enfin être étudiés comme œuvres intégrales.

Objets d'étude	
Devenir soi : écritures autobiographiques	Dire et se faire entendre : la parole, le théâtre, l'éloquence
<p>Poésie <i>Anthologies de la poésie française des XIXe et XXe siècles</i></p> <p>Correspondances KAFKA, <i>Lettre au père</i></p> <p>Récits, romans, autobiographies BALZAC, <i>Un début dans la vie</i> GIDE, <i>L'Immoraliste</i> HESSE, <i>Demian</i> MAURIAC, <i>Un adolescent d'autrefois ; Thérèse Desqueyroux</i> GARY, <i>La promesse de l'aube</i> NEMIROVSKY, <i>Ida</i> GOLDING, <i>Sa majesté des mouches</i> P. MODIANO/P. LE-TAN, <i>Memory Lane ; Les boulevards de ceinture</i> E. COMBRES, <i>La Mémoire trouée</i> C. BOLTANSKI, <i>La cache</i> E. VENET, <i>Marcher droit, tourner en rond</i></p> <p>Carnets, journaux, essais, autoportraits A. CHEVALLIER, <i>Le Cahier rouge du journal intime</i> (anthologie de journaux d'écrivains) GIDE, <i>Les Nourritures terrestres, Journal (1889-1949) – une anthologie</i> WOOLF, <i>Une chambre à soi</i> PEREC, <i>Je me souviens</i> J-M. MAULPOIX, <i>Portrait d'un éphémère</i> H. MURAKAMI <i>Autoportrait de l'auteur en coureur de fond</i> A. ERNAUX, <i>Mémoire de fille</i> A. CATHRINE, <i>J'entends des regards que vous croyez muets</i></p>	<p>Poèmes, extraits de : HUGO, <i>Les Contemplations</i> BAUDELAIRE, <i>Les Fleurs du Mal</i> SENGHOR, <i>Éthiopiennes</i> ARAGON, <i>Le Crève-cœur, Les yeux d'Elsa</i> ELUARD, <i>Derniers poèmes d'amour</i> DESNOS, <i>Corps et biens</i> J-P. SIMEON, <i>Stabat Mater Furiosa</i> S. PEY, <i>Le Carnaval des poètes</i></p> <p>Discours <i>Anthologie Les grands discours du XXème siècle</i> (C. BOUTIN) <i>Anthologie, Les grands discours du XIXème et du XXème siècles</i> « Grands moments d'éloquence parlementaire », (<i>site de l'Assemblée nationale</i>) <i>L'art de la conversation</i> (anthologie, J. HELLEGOUAR'CH) HUGO, <i>Combats politiques et humanitaires</i> (Anthologie) <i>Les écrivains engagent le débat</i> (anthologie)</p> <p>Théâtre ARISTOPHANE, <i>Lysistrata</i> CORNEILLE, <i>Le Cid, Médée</i> RACINE, <i>Andromaque, Bérénice, Bajazet, Phèdre</i> LA FONTAINE, <i>Fables</i> MOLIÈRE <i>Le Tartuffe</i> MARIVAUX, <i>Le Jeu de l'amour et du hasard</i> BEAUMARCHAIS, <i>Le mariage de Figaro</i> HUGO, <i>Ruy Blas</i></p>

Bande dessinée ALFRED, <i>Come prima</i> DAVID B, <i>L'Ascension du Haut Mal</i> M. SATRAPI, <i>Persepolis</i>	ROSTAND, <i>Cyrano de Bergerac</i> BRECHT, <i>Celui qui dit oui, celui qui dit non</i> ANOUILH, <i>Antigone</i> CAMUS, <i>Les Justes</i> J-C. GRUMBERG, <i>Les courtes</i> J-C. CARRIERE, <i>La controverse de Valladolid</i> W. MOUAWAD, <i>Pacamambo</i>
--	--

La perspective d'étude « Dire, écrire, lire le métier » invite le professeur de français, dans le cadre de la co-intervention et non pas dans le cours disciplinaire, à proposer aux élèves des lectures leur permettant de découvrir les représentations culturelles et sociales du champ professionnel dans lequel ils s'inscrivent, pour mieux le comprendre et se l'approprier. À titre encore une fois d'illustration :

- *Vingt mille lieues sous les mers* de Jules Verne (métiers de l'électricité)
- *Au Bonheur des dames* d'Émile Zola (métiers de la relation client)
- *L'aire du muguet* de Michel Tournier (métiers du transport)
- *Roses à crédit* d'Elsa Triolet (métiers de la beauté et du bien-être ; métiers de la relation client)
- *Un chemin de tables* de Maylis de Kerangal (métiers de la restauration)
- *La nuit tombe quand elle veut* de Marie Depussé (métiers des soins et services à la personne)
- *Éloge du carburateur* de Matthew B. Crawford (métiers de la maintenance des équipements industriels et des véhicules)
- *Trois petites histoires de jouets* de Philippe Claudel (métiers du bois)
- *Naissance d'un pont* de Maylis de Kerangal (métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux publics)
- *Le corps des autres* d'Yvan Jablonka (métiers de l'esthétique, de la cosmétique et de la parfumerie)

Programme d'enseignement de français des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle

NOR : MENE1908624A

arrêté du 3-4-2019 - J.O. du 9-4-2019

MENJ - DGESCO MAF 1

Vu Code de l'éducation ; avis de la formation interprofessionnelle du 18-3-2019 ; avis du CSE du 21-3-2019

Article 1 - Le programme d'enseignement de français des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle est fixé conformément à l'annexe du présent arrêté.

Article 2 - Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à la rentrée de l'année scolaire 2019-2020 pour la première année de formation, à la rentrée de l'année scolaire 2020-2021 pour la deuxième année de formation.

Article 3 - L'arrêté du 8 janvier 2010 fixant le programme d'enseignement de français pour les classes préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle est abrogé à la rentrée de l'année scolaire 2019-2020 pour la première année de formation, à la rentrée de l'année scolaire 2020-2021 pour la deuxième année de formation.

Article 4 - Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 3 avril 2019

Le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse,
Jean-Michel Blanquer

Annexe

➤ Programme de français des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle

Annexe

Français

Classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle

Sommaire

Préambule

Démarches

Pratiques

Connaissance et maîtrise de la langue

Expression orale

Écriture et réécriture

Lecture

Enseigner le français à l'heure du numérique

Les objets d'étude

Se dire, s'affirmer, s'émanciper

S'informer, informer, communiquer

Rêver, imaginer, créer

Perspective d'étude : Dire, écrire, lire le métier

Propositions bibliographiques

Préambule

Le français dans les classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (CAP) s'inscrit dans la continuité des objectifs visés par l'enseignement de la discipline au collège : la maîtrise de l'expression orale et écrite, le développement des aptitudes à la lecture et à l'interprétation, l'acquisition d'une culture, la construction du jugement, qui concourent à l'épanouissement d'une personnalité ouverte à autrui et au monde. Cet enseignement vise ainsi l'acquisition de quatre compétences, liées entre elles :

- entrer dans l'échange oral : écouter, réagir, s'exprimer dans des situations de communication diverses ;
- entrer dans l'échange écrit : lire, analyser, écrire, adapter son expression écrite selon les situations et les destinataires ;
- devenir un lecteur compétent ;
- confronter des connaissances et des expériences pour se construire.

En classe de français s'exercent et se développent des compétences propres à la discipline mais aussi nécessaires à l'acquisition de compétences à mobiliser dans d'autres contextes. Toutes concourent à l'épanouissement et à l'expression de la personnalité de l'élève¹, à une ouverture sur le monde et à l'élaboration d'une pensée autonome, l'ensemble nécessitant pour se réaliser un usage correct et raisonné de la langue. Aussi le cours de français est-il le lieu où la mise en mots de la pensée se construit et où l'élève perçoit, observe et peut analyser les étapes de son élaboration.

La recherche de la réussite scolaire de tous les élèves conduit à diversifier les parcours et à proposer un enseignement visant l'insertion professionnelle ou la poursuite d'études, et donnant un plein accès à une culture commune. Les contenus et propositions de mise en œuvre sont développés selon un parcours adapté et se déclinent sur une, deux ou trois années.

Démarches

Les compétences visées par l'enseignement du français sont travaillées à partir des objets d'étude au programme de chaque année d'enseignement. Des objectifs, des œuvres littéraires et artistiques, des textes, documents et supports, sont associés à ces objets d'étude. Enfin, des indications de démarches et d'activités donnent des pistes pour l'étude de la langue.

Le programme fixe trois objets d'étude : « Se dire, s'affirmer, s'émanciper », « S'informer, informer, communiquer », « Rêver, imaginer, créer ».

À ces objets d'étude s'ajoute une perspective d'étude, « Dire, écrire, lire le métier », qui montre comment les compétences développées dans l'enseignement du français trouvent leur place dans le cadre de la co-intervention. Des pistes sont fournies pour aider à l'identification des compétences à partir desquelles le programme disciplinaire s'articule aux divers référentiels des enseignements professionnels.

Le professeur organise son projet pédagogique annuel en abordant les objets d'étude selon l'ordre qu'il a choisi, pour adapter sa progression aux besoins de ses élèves. Il veille cependant à ce que chaque séquence n'excède pas six semaines. Les quatre compétences visées par l'enseignement du français sont travaillées de façon articulée et cohérente tout au long de la formation.

¹ Ici, comme dans l'ensemble du texte, le terme « élève » désigne l'ensemble des publics de la voie professionnelle : élève sous statut scolaire, apprenti ou adulte en formation.

Pratiques

Connaissance et maîtrise de la langue

L'étude de la langue s'organise sur l'ensemble de la formation. Elle s'appuie en premier lieu sur les travaux écrits ou oraux des élèves pour les enrichir, les améliorer, et pour parvenir à des écrits achevés et communicables. Elle s'articule autour de quatre entrées :

- le lexique : formation et signification des mots (notamment pour formuler des hypothèses sur le sens d'un mot inconnu), polysémie des termes usuels ; registres de langue ; travail des mots en réseaux ;
- les catégories grammaticales, en particulier le déterminant, le nom, le pronom, le verbe et l'adjectif ;
- les formes verbales : constructions et sens du verbe ; morphologie verbale (distinction entre radical, marque de temps et marque de la personne) ; valeur des temps de l'indicatif, du conditionnel ; subjonctif présent ; consolidation des verbes inscrits au programme du collège (cycle 4), apprentissage de nouvelles formes en lien avec les objets d'étude ;
- l'analyse syntaxique : coordination et juxtaposition, subordination, cohérence du discours, procédés de reprise.

Analyser le lexique que l'on mobilise (spontanément ou non) dans les situations de la vie personnelle, sociale, professionnelle, permet de s'interroger sur l'adéquation d'un discours à ses visées, à ses destinataires, à son contexte. Il convient donc de réserver à l'étude du lexique une place importante et de ritualiser des temps consacrés à cet apprentissage. La curiosité des élèves pour les mots, leur histoire, leur construction et leurs sens est exploitée pour les conduire à réfléchir le plus régulièrement possible sur le lexique (usuel, thématique, professionnel) en dépassant le seul relevé de mots inconnus lors d'une lecture.

Le travail de l'orthographe passe par la prise en compte des zones de difficulté de l'orthographe française (notamment les accords sujet/verbe, adjectif/nom, l'accord du participe passé avec les auxiliaires). L'orthographe grammaticale est consolidée à partir des écrits des élèves. Les opérations de manipulation et de réemploi dans les travaux écrits et oraux, les jeux et écritures à contraintes favorisent l'appropriation et la mémorisation des mots comme des constructions syntaxiques.

Ces activités développent la capacité à conceptualiser et participent de l'élaboration d'une pensée abstraite. À partir des activités d'écriture ou d'expression orale, la pratique raisonnée de la langue vise à rendre conscient de la diversité des codes et des usages sociaux, à s'insérer dans une norme langagière commune, à construire et exprimer une pensée personnelle et à éprouver les nuances du langage pour mieux communiquer, créer et imaginer.

Expression orale

Toutes les disciplines concourent à l'apprentissage de la communication orale en visant l'aisance, la clarté, la pertinence du propos. Cette complémentarité des approches est la clé de la réussite. L'expression orale trouve notamment sa place dans le cadre de la co-intervention, où le français développe plus spécifiquement les compétences suivantes :

- entrer dans l'échange oral : prendre sa place dans le quotidien de la classe (écouter, intervenir, contredire, nuancer, confirmer, reformuler), dans un débat, lors d'un exposé, d'un compte rendu, de la présentation d'une œuvre... en s'appuyant éventuellement sur des notes ou des supports numériques ;
- identifier les différents usages de la langue et mesurer ce qui les distingue, trouver sa place dans les échanges, adopter des attitudes appropriées, analyser ses démarches pour les réinvestir dans d'autres contextes, scolaires et extrascolaires ;

- dire de mémoire un texte, lire pour autrui, lire à voix haute pour relire, éprouver le sens de son propos oral devant ses pairs, mettre en scène une situation issue de la littérature, de l'actualité ou d'une expérience professionnelle pour mieux l'analyser ;
- pour chacun des exercices, choisir une démarche, définir des critères de réussite et évaluer sa production.

Écriture et réécriture

Les activités de lecture et d'écriture sont complémentaires : lire un texte enrichit les écrits des élèves ; écrire à partir d'un texte permet de mieux le comprendre ; lire et relire ses propres écrits permet de revenir sur son écriture et de l'améliorer.

L'écriture longue est la pratique à privilégier car elle permet de revenir régulièrement sur la rédaction et d'aboutir progressivement à un texte suffisamment clair et cohérent pour être lisible par un tiers. Les opérations de suppression, d'amplification, de transformation, de déplacement sont alors mises en œuvre.

Les modalités de relecture (en groupe ou individuelle, immédiate ou différée, par soi-même ou par autrui) s'appuient sur des outils, des démarches de remédiation et des critères de réussite élaborés en fonction du projet d'écriture.

Le recours à la prise de notes (écrite ou vocale), au brouillon, à toutes les activités de réécriture d'un texte long, d'un paragraphe, d'une phrase, ou à la tenue d'un journal doit être régulier pour favoriser ces apprentissages. Il importe donc de diversifier les types d'écrits, selon leurs supports (par exemple l'écriture numérique), leurs procédures (par exemple l'écriture collaborative) et selon leurs visées :

- écriture pour autrui en fonction d'un objectif (émouvoir, informer, transmettre, convaincre, distraire...) ;
- écriture pour soi, pour organiser sa pensée, pour garder des traces en vue de les utiliser dans une perspective plus large, pour mémoriser...

Lecture

Lire des textes variés, de genres, de natures et d'horizons différents contribue à mieux comprendre le monde, à mettre son expérience à distance, à enrichir son expression et donc sa pensée. Les compétences d'interprétation s'exercent aussi, en complément des activités de lecture, au contact des œuvres relevant de tous les autres arts. L'accès à la culture, l'ouverture sur les pratiques artistiques dans l'esprit d'un parcours d'éducation artistique et culturelle constituent l'une des visées fondamentales de l'enseignement de français.

Aussi, au terme de son parcours de formation, l'élève doit avoir vécu ces deux expériences culturelles dans le cadre du cours de français, en co-intervention ou toutes formes d'interdisciplinarité :

- la fréquentation réelle ou virtuelle d'un musée ou d'un monument du patrimoine culturel ;
- la rencontre avec un spectacle vivant.

Il pourra également avoir fait l'expérience de la rencontre avec un acteur du monde culturel contemporain (artiste, écrivain, metteur en scène, journaliste, responsable d'actions culturelles...).

Pour penser le rapport à l'autre et à soi, s'ouvrir à d'autres mondes (réels ou imaginaires) et à d'autres cultures, la littérature est essentielle. La lecture d'une œuvre littéraire est requise pour au moins deux des objets d'étude, soit en lecture intégrale, soit en parcours de lecture. Ce dernier, construit par le professeur selon l'orientation et les objectifs qu'il lui assigne, permet d'aborder des œuvres majeures et d'inciter à la lecture cursive de tout ou partie du livre. L'étude de l'œuvre cinématographique participe pleinement de la construction culturelle

et de l'acquisition des compétences d'interprétation ; pour autant, elle ne saurait se substituer à la lecture des livres, *a fortiori* quand il s'agit d'adaptation.

Pour s'informer et se former, la lecture s'exerce sur d'autres contenus que les œuvres littéraires (ouvrages spécialisés, articles scientifiques et techniques, articles de presse, de dictionnaire, d'encyclopédie...) et sur différents supports (papier ou numérique). Rencontrant parfois les pratiques des élèves, ces textes et documents ont toute leur place dans l'enseignement de français. La lecture de ces textes et documents permet de maintenir un contact fréquent avec l'écrit. Elle peut aussi servir de levier pour accéder à d'autres modalités de lecture. Enfin, elle correspond à des types de supports auxquels les élèves sont et seront confrontés dans leur vie sociale et professionnelle.

La lecture s'enrichit aussi de la diversité des pratiques :

- la lecture cursive, qui est la forme la plus habituelle de la lecture. Elle se pratique sur tout type de textes, aussi bien dans l'espace du cours qu'en dehors ;
- l'analyse de textes qui, par lectures et relectures, permet de justifier les premières impressions éprouvées et de fonder une interprétation ;
- une approche sélective qui s'exerce sur des supports variés (textes, images, schémas, graphiques, infographie...) en s'attachant à des indices visuels spécifiques (mise en forme, page, colonne, titres, mots-clés, allers et retours entre texte et image...).

Enseigner le français à l'heure du numérique

Le français prend sa part dans l'apprentissage des pratiques numériques comme dans la réflexion sur leurs enjeux. Il se saisit de ces outils dans ce qu'ils ont de plus pertinent pour son propre contenu disciplinaire : traitement du texte et de l'image, traitement du son et de la voix (qui constituent une préoccupation constante et contribuent à faire de l'oral un véritable objet d'enseignement), recherche documentaire. Le français concourt ainsi à l'acquisition d'attitudes et de capacités fondamentales dans l'univers numérique : identifier des sources et vérifier leur fiabilité ; trier, hiérarchiser et rédiger des informations pertinentes ; adopter une attitude responsable ; collaborer en réseau ; élaborer des contenus numériques. Ces activités peuvent être effectuées avec l'apport du professeur documentaliste.

Les objets d'étude

La diversité des élèves invite les professeurs à personnaliser les parcours de formation. C'est pourquoi les objets d'étude peuvent se décliner en modalités de travail, supports, démarches et temporalités de natures différentes.

Le programme prévoit trois objets d'étude conçus selon les priorités de la formation, mais aussi en fonction du programme des classes de seconde et de première professionnelles, afin de faciliter l'éventuelle poursuite d'études. S'ils tissent des liens avec l'enseignement de français en co-intervention et s'enrichissent d'ouvertures sur le monde professionnel, l'enseignement moral et civique, l'histoire-géographie, les arts appliqués et cultures artistiques, les langues vivantes, ces objets d'étude définissent aussi des contenus spécifiques qui ne peuvent être envisagés que dans le cadre de l'enseignement du français.

Les apprentissages définis ci-après sont envisagés selon deux dimensions : l'acquisition de connaissances et de savoir-faire, et la réflexion sur les stratégies pour y parvenir. Les travaux que le professeur propose :

- sont conduits individuellement par les élèves puis/ou en groupes ;
- sont révisés et ajustés au cours de leur élaboration ;
- rendent visible le chemin parcouru par la présentation et la justification des choix effectués, des démarches écartées ou retenues.

Se dire, s'affirmer, s'émanciper

Finalités et enjeux :

En classe de troisième, les élèves ont lu des œuvres autobiographiques dans le questionnement « Se chercher, se construire ». Dans les classes préparant au CAP, l'objet d'étude vise à approfondir la réflexion sur ce qu'est une personnalité, sur sa construction et son affirmation en relation avec les autres, et sur la diversité des manières de l'exprimer. Il donne des moyens de se connaître et de se dire pour agir comme individu, comme membre d'une équipe professionnelle et comme citoyen.

Notions-clés : expression de soi, sphère intime, estime de soi, représentation et image de soi, rapport à soi et aux autres, personnalité, engagement...

Références : poésie lyrique, écrits autobiographiques (correspondances, journaux, autobiographies, autofictions), autoportraits...

Corpus :

La lecture d'une œuvre littéraire permet d'étudier l'une des formes de la représentation de soi mentionnées en références. L'œuvre est sélectionnée par le professeur en fonction des objectifs poursuivis, par exemple pour montrer les variations de l'identité dans des écritures discontinues (journal, correspondance) ou pour suivre les étapes de la construction personnelle dans un récit de formation.

Un groupement de textes, d'œuvres iconographiques et de documents est requis pour ouvrir à la diversité des manières de se représenter et de se dire : rétrospection autobiographique ou immédiateté de l'autoportrait (textuel, pictural ou photographique) ; rapport à soi dans les selfies, profils et avatars ; déroulement d'un parcours de vie ou concentration sur un instant...

Cet enseignement permet aux élèves de mettre en évidence la richesse et la plasticité de l'expression de la personne. Celles-ci les invitent à dépasser l'expression immédiate, et à s'emparer de la variété des manières de se dire et de s'affirmer, en tenant compte des situations et des différentes facettes d'eux-mêmes qu'ils veulent explorer ou donner à voir.

Mise en œuvre :

Par la production écrite ou orale, par la création d'images où il met en scène une représentation de soi, l'élève entre dans une démarche réflexive sur les différentes perceptions qu'il a de lui-même et veut donner de lui-même. Par la découverte de la vie d'un personnage réel ou fictif, la lecture peut engager à son tour un processus d'identification qui favorise le questionnement de soi et de son rapport à l'autre.

L'objet d'étude trouve un écho dans le programme d'enseignement moral et civique (« Devenir citoyen, de l'École à la société », thème « Être citoyen » ; « Liberté et démocratie », thème « La liberté, nos libertés, ma liberté »). Le travail sur la formulation de l'identité professionnelle en devenir peut se réaliser dans le cadre de la co-intervention où il sert, le cas échéant, à amorcer une réflexion sur l'objet d'étude.

S'informer, informer, communiquer

Finalités et enjeux :

L'objet d'étude permet de sensibiliser les élèves aux informations et à leur authenticité, aux sources et à leur fiabilité, aux contenus spontanés et au travail journalistique. Il permet aussi de questionner la responsabilité de chacun dans le partage et la circulation de l'information et de réfléchir à la protection des données et au respect d'autrui. Ainsi l'esprit critique doit-il d'abord s'exercer sur les sources et leur fiabilité, puis sur l'analyse des formes de l'information.

L'objet d'étude vise à rappeler que l'information impose un double statut, interrogé tout au long du travail : celui de consommateur et d'acteur. Ce double statut implique une responsabilité qui doit être comprise et assumée lors de la diffusion et du partage d'une information.

La sélection d'un thème ou d'un fait et la comparaison de son traitement par différents médias mobilisent des compétences de recherche, de croisement des sources et de décryptage de l'information.

Notions-clés : information, communication, médias, réseaux sociaux ; fait/opinion ; source/rumeur ; liberté d'expression, charte du journalisme ; données personnelles...

Supports : tous les médias, les réseaux sociaux.

Corpus :

Les textes et documents sélectionnés font découvrir à la fois la complexité et la diversité du paysage médiatique et les enjeux de l'information. Le corpus propose, autour d'une thématique ou d'un événement, des documents variés sur différents supports : articles de presse papier ou numérique, émissions radiophoniques et télévisuelles, webdocumentaires... Il fait dialoguer les usages des élèves et les productions des médias qu'ils ne consultent pas spontanément.

Mise en œuvre :

Les activités de lecture participent à la prise de conscience de la multiplicité de ces supports et des démarches de lecture qu'ils impliquent : une page d'un journal illustrée de photos ne se lit pas de la même façon qu'une page de roman. Les travaux conduits lors de la vérification de sources ou de l'analyse des différentes présentations d'un fait permettent d'appréhender la diversité et la complexité des productions médiatiques. Une place particulière est accordée à l'analyse d'images fixes et animées et à la perception des documents sonores.

La fréquentation de ces publications permet de construire et d'enrichir les productions orales et écrites des élèves lors de l'écriture d'articles, de la réalisation de reportages photo, d'enregistrements et de séquences vidéo conçues, par exemple, au sein d'un projet

interdisciplinaire. La communication d'entreprise pourra également être étudiée dans le cadre de la co-intervention.

L'objet d'étude trouve un écho dans les programmes d'enseignement moral et civique (« Devenir citoyen, de l'École à la société », thèmes « Être citoyen » et « La protection des libertés : défense et sécurité ») et d'histoire-géographie (« Transports, mobilités et espaces urbains », thème « Transports et mobilités »).

Rêver, imaginer, créer

Finalités et enjeux :

Le langage occupe une place centrale dans l'expression du rêve et de l'imaginaire. Les mots, les couleurs, les formes ou les harmonies sont les matériaux qui permettent à l'écrivain et à l'artiste de s'exprimer. Ils expriment un regard singulier, la représentation du monde et l'imaginaire de l'écrivain ou de l'artiste. L'objet d'étude vise donc à sensibiliser les élèves aux pouvoirs du langage et à réfléchir aux divers chemins de la création. Il les conduit à s'interroger sur cette mise à distance du réel que l'écrivain ou l'artiste souhaite faire partager, et à prendre conscience de leurs propres pouvoirs de distanciation et d'invention.

Notions-clés : imaginaire, imagination ; mythe, symbole, métaphore ; échos, détournements ; réalisme, surréalisme, fantastique, merveilleux...

Références :

- poésie, nouvelles, contes, romans ;
- œuvres cinématographiques ou dramatiques, bande dessinée, peinture, sculpture, musique, danse, photographie, arts numériques.

Corpus :

Cet objet d'étude s'appuie sur l'étude d'une œuvre littéraire choisie par le professeur parmi les genres et registres cités en références, et d'un groupement de textes, œuvres et documents.

Mise en œuvre :

L'étude d'une œuvre littéraire, dans sa dimension poétique, onirique ou mythologique, favorise la mise à distance du monde. Un groupement de textes (relevant d'un autre genre ou d'un autre registre que celui de l'œuvre étudiée) et d'œuvres artistiques variés complète l'étude. Il peut permettre d'observer des permanences ou des ruptures esthétiques et de comprendre les effets des réécritures.

L'intitulé « Rêver, imaginer, créer » est propice à susciter l'engagement des élèves. Il donne l'occasion d'activités d'écriture qui encouragent leur créativité. Il ouvre tout particulièrement le cours de français aux démarches de projet et à l'interdisciplinarité, et trouve des prolongements dans les enseignements menés en co-intervention.

Perspective d'étude : Dire, écrire, lire le métier

Quel que soit le champ professionnel, les compétences d'expression, d'écriture et de lecture sont mobilisées. Durant la formation, elles sont partagées par l'ensemble des enseignements et doivent être travaillées dans des contextes variés.

L'interdisciplinarité, en co-intervention et au service du chef-d'œuvre, offre un cadre susceptible de développer des situations nouvelles favorables aux apprentissages. Les professeurs identifient les points d'intersection de leurs programmes respectifs en fonction du projet retenu et chacun le nourrit de ses connaissances et de son expérience. Aussi les perspectives présentées ci-après identifient-elles les angles d'approche du français dans les horaires dévolus à l'interdisciplinarité, sans limiter les projets des équipes.

Dire le métier

Dire le métier, c'est prendre la parole dans toutes les situations de communication propres à la spécialité choisie et mettre les mots justes sur sa pratique professionnelle. L'efficacité de cette prise de parole repose sur :

- la capacité à identifier son contexte et ses visées (transmettre, informer, expliquer, collaborer...);
- la structuration du propos : la prise de parole professionnelle requiert précision et objectivité ;
- la maîtrise d'un lexique spécialisé.

Dire le métier, c'est aussi être capable de présenter à l'oral les aspects positifs, les difficultés, les intérêts et les contraintes d'une activité professionnelle avant, pendant et après une période de formation en milieu professionnel.

C'est enfin savoir le présenter à un interlocuteur étranger à son domaine professionnel, en faisant des choix lexicaux contournant le vocabulaire spécialisé.

Écrire le métier

L'enseignement de français permet d'améliorer la qualité et la maîtrise des codes spécifiques des écrits professionnels. Leur comparaison avec d'autres types d'écrits aide à en percevoir les différences.

Écrire le métier, c'est aussi être en mesure de préparer ses écrits professionnels, de choisir les outils qui permettent d'en planifier la progression (prise de notes, brouillon, traitement de texte...), notamment dans un processus collaboratif.

C'est enfin exprimer son rapport à la pratique ou au métier à travers un discours plus subjectif et en s'appuyant sur des formes plus personnelles ou plus esthétiques (journal de stage, journal intime, lettre, poème...) qui font appel à l'imagination, à la créativité, à l'inventivité.

Lire le métier

Des compétences et des stratégies spécifiques de lecture sont construites selon les différents types de textes que l'élève rencontre (rapport d'activités, dossier, contrat, notice technique...). Ces activités de lecture documentaire permettent aussi d'intégrer le lexique spécialisé à une réflexion sur la langue.

Lire le métier, c'est aussi découvrir comment des artistes, écrivains, essayistes, journalistes ont posé leur regard sur le métier et l'ont représenté. En confrontant des situations professionnelles à des situations fictives, choisies dans la littérature et les autres arts, les professeurs incitent les élèves à croiser les angles d'approche.

Le français contribue ainsi, dans le cadre de la co-intervention, à appréhender l'histoire des métiers, à mieux comprendre leur représentation sociale et leur évolution.

Propositions bibliographiques

Cette bibliographie n'est qu'indicative et ne prétend à nulle exhaustivité. Elle vise à illustrer par des exemples l'étendue des domaines et périodes littéraires que le programme souhaite faire explorer aux élèves. Les titres mentionnés peuvent servir à des activités (prélever quelques textes pour les faire dire à voix haute), constituer des prolongements de séquence (par l'étude d'un film qui ne se substitue pas à la lecture), ou des références pour construire des groupements de textes, enfin être étudiés comme œuvres intégrales.

Objets d'étude	
Se dire, s'affirmer, s'émanciper	Rêver, imaginer, créer
<p>Poésie S. NAULEAU, <i>Poètes en partance : de Baudelaire à Michaux</i> (anthologie)</p> <p>Récits, romans, autobiographies VERNE, <i>Le secret de Wilhelm Storitz</i> VALLES, <i>L'Insurgé</i> WOOLF, <i>Une chambre à soi</i> O. BOURDEAUT, <i>En attendant Bojangles</i> S. TESSON, <i>Dans les forêts de Sibérie</i></p> <p>Théâtre MOLIÈRE, <i>L'École des femmes</i> A.MADANI, <i>Je marche dans la nuit par un chemin mauvais</i> A. MICHALIK, <i>Intra Muros</i> S. ROCHE, <i>Ravie</i></p> <p>Films C. HONORÉ, <i>La Belle personne</i> ISAO TAKAHATA, <i>Souvenirs goutte à goutte</i> (Omoide poro poro), film d'animation</p> <p>Bande dessinée M.SATRAPI, <i>Persépolis</i> O. BOURDEAUT/ I. CHABBERT/ C. MAUREL, <i>En attendant Bojangles</i></p>	<p>Contes GRIMM, <i>Contes</i> PERRAULT, <i>Peau d'Âne</i> LEWIS CAROLL, <i>Alice au pays des merveilles</i></p> <p>Poésie TARDIEU, <i>Formeries</i> PONGE, <i>Le parti-pris des choses</i> PREVERT, <i>Paroles</i> APOLLINAIRE, <i>Calligrammes</i> MICHAX, <i>Ailleurs</i>, (« Voyage en Grande Carabagne »)</p> <p>Récits, romans, nouvelles DAUDET, <i>Tartarin de Tarascon</i> STEVENSON, <i>Dr Jekyll et Mr Hyde</i> GOGOL, <i>Le Manteau ; Le Nez</i> MAUPASSANT, <i>L'Apparition ; Le Horla</i> VERNE, <i>Paris au XXème siècle</i> KAFKA, <i>La Métamorphose</i> BARJAVEL, <i>Ravages ; L'Enchanteur</i> CALVINO, <i>Marcovaldo</i> M. NDIAYE, <i>La sorcière</i> T. VIEL, <i>La disparition de Jim Sullivan</i> C. KEEGAN, <i>Les trois lumières</i> Y. RAVEY, <i>Enlèvement avec rançon</i></p> <p>Films COCTEAU, <i>La Belle et la Bête</i> H. MIYAZAKI, <i>Le vent se lève</i> DEMY, <i>Peau d'Âne</i></p>

La perspective d'étude « Dire, écrire, lire le métier » invite le professeur de français, dans le cadre de la co-intervention et non pas dans le cours disciplinaire, à proposer aux élèves des lectures leur permettant de découvrir les représentations culturelles et sociales du champ

professionnel dans lequel ils s'inscrivent, pour mieux le comprendre et se l'approprier. À titre encore une fois d'illustration :

- *Vingt mille lieues sous les mers* de Jules Verne (métiers de l'électricité)
- *Au Bonheur des dames* d'Émile Zola (métiers de la relation client)
- *L'aire du muguet* de Michel Tournier (métiers du transport)
- *Roses à crédit* d'Elsa Triolet (métiers de la beauté et du bien-être ; métiers de la relation client)
- *La nuit tombe quand elle veut* de Marie Depussé (métiers des soins et services à la personne)
- *Éloge du carburateur* de Matthew B. Crawford (métiers de la maintenance des équipements industriels et des véhicules)
- *Trois petites histoires de jouets* de Philippe Claudel (métiers du bois)
- *Naissance d'un pont* de Maylis de Kerangal (métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux publics)
- *Le corps des autres* d'Yvan Jablonka (métiers de l'esthétique, de la cosmétique et de la parfumerie)

Programme d'enseignement d'histoire-géographie de la classe de seconde préparant au baccalauréat professionnel

NOR : MENE1908625A

arrêté du 3-4-2019 - J.O. du 9-4-2019

MENJ - DGESCO MAF 1

Vu Code de l'éducation ; avis de la formation interprofessionnelle du 18-3-2019 ; avis du CSE du 21-3-2019

Article 1 - Le programme d'enseignement d'histoire-géographie de la classe de seconde préparant au baccalauréat professionnel est fixé conformément à l'annexe du présent arrêté.

Article 2 - Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à la rentrée scolaire 2019.

Article 3 - L'arrêté du 10 février 2009 fixant le programme d'enseignement de l'histoire-géographie-éducation civique pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel est abrogé à la rentrée de l'année scolaire 2019-2020 pour la classe de seconde, à la rentrée de l'année scolaire 2020-2021 pour la classe de première et à la rentrée de l'année scolaire 2021-2022 pour la classe terminale.

Article 4 - Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 3 avril 2019

Le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse,
Jean-Michel Blanquer

Annexe

➔ [Programme d'histoire-géographie de la classe de seconde professionnelle](#)

Annexe

Histoire-géographie

Classe de seconde professionnelle

Sommaire

L'histoire-géographie dans la voie professionnelle

Un enseignement en lien avec les autres enseignements et les dispositifs

Des programmes qui s'inscrivent dans le parcours de formation de l'élève

Des programmes qui articulent étroitement et à parité histoire et géographie

Des mises en œuvre au choix du professeur

Le programme d'histoire-géographie de la classe de seconde professionnelle

Programme d'histoire : « Circulations, colonisations et révolutions (XVe-XVIIIe siècle) » ; « Métiers, compagnons, compagnonnage et chef-d'œuvre au XIXe siècle »

Programme de géographie : « Production mondiale et circulation des personnes, des biens, et des informations »

L'histoire-géographie dans la voie professionnelle

L'histoire-géographie apporte aux élèves¹ des connaissances, développe leurs compétences et enrichit leur culture. Par l'acquisition et la maîtrise de grands repères temporels et spatiaux, elle leur permet de saisir le temps long et de mieux comprendre la diversité et le fonctionnement des espaces proches ou lointains. Cet enseignement construit donc un rapport au temps et à l'espace, à l'altérité dans le passé comme dans le présent. L'enseignement de l'histoire conduit les élèves à une réflexion sur le temps, sur ses ruptures, ses continuités ; l'enseignement de la géographie conduit à une réflexion sur l'espace, sur le territoire approprié, aménagé et transformé par les êtres humains pour répondre à leurs besoins. L'histoire et la géographie ouvrent ainsi les élèves à la diversité des modes de pensée et de communication.

L'enseignement d'histoire-géographie a pour finalité d'aider les élèves à comprendre le monde par l'examen du passé en histoire, par celui des espaces et des territoires en géographie. Il les confronte, en observant les pratiques des acteurs d'hier et d'aujourd'hui, à la complexité des situations historiques et géographiques. L'histoire et la géographie donnent ainsi aux élèves des grilles de lecture du monde : en les initiant aux objets et aux méthodes de l'historien et du géographe, elles suscitent leur questionnement et les aident à devenir des citoyens éclairés et capables de cette autonomie de jugement au principe de l'action éthique et responsable. En cela, il s'agit d'un enseignement émancipateur et porteur de citoyenneté qui éclaire les grands défis du XXI^e siècle en particulier les défis liés à l'environnement et aux objectifs de développement durable.

Un enseignement en lien avec les autres enseignements et les dispositifs

Les liens avec l'enseignement moral et civique et avec d'autres enseignements sont exploités à chaque fois qu'il est possible de le faire. La mise en œuvre du programme d'histoire-géographie entre aussi en résonance avec les trois objectifs de l'Éducation Artistique et Culturelle : construire une culture riche et personnelle, développer et renforcer la pratique artistique, permettre la rencontre des artistes et des œuvres et la fréquentation de lieux culturels de nature variée (musées, archives, théâtres...).

L'enseignement de l'histoire-géographie peut ainsi contribuer au succès du projet individuel et collectif réalisé dans le cadre du chef-d'œuvre en renforçant la capacité des élèves à mobiliser des connaissances appropriées, à construire une pensée autonome, à collaborer et à échanger. Les projets d'action culturelle, construits et réalisés en interdisciplinarité, peuvent également s'inscrire dans cette démarche de projet.

Enfin, dans le cadre de l'accompagnement personnalisé, l'histoire-géographie renforce la capacité de l'élève à mener une recherche documentaire notamment numérique, à analyser et comprendre des documents de nature variée, à construire un regard vigilant et critique, à utiliser des repères, à mémoriser et s'appropriier des notions et à s'exprimer à l'oral ou à l'écrit.

Des programmes qui s'inscrivent dans le parcours de formation de l'élève

Les programmes assurent la continuité des apprentissages du collège à la voie professionnelle et préparent la poursuite d'études et l'insertion dans la vie professionnelle.

¹ Ici, comme dans l'ensemble du texte, le terme « élève » désigne l'ensemble des publics de la voie professionnelle : élève sous statut scolaire, apprenti ou adulte en formation.

À leur entrée en seconde professionnelle, les élèves prennent appui sur les connaissances et les compétences travaillées au collège (cycle 4). En réactivant, confortant et enrichissant ces acquis, il s'agit d'approfondir la construction d'une culture générale en histoire et géographie en poursuivant le développement des compétences, méthodes et démarches. Dès lors, les programmes réinvestissent, approfondissent et enrichissent les repères historiques et spatiaux, les notions et les capacités travaillées au collège.

Enfin, dans leur contenu, les programmes d'histoire-géographie éclairent les mutations de l'économie et de la société que les élèves peuvent appréhender dans leurs périodes de formation en milieu professionnel ou par l'actualité. Connaissances, compétences et culture générale favorisent la poursuite d'études et/ou une insertion durable et réussie dans la vie professionnelle.

Des programmes qui articulent étroitement et à parité histoire et géographie

Dans la voie professionnelle, les programmes d'histoire-géographie articulent étroitement les thématiques abordées dans les deux disciplines pour mettre en résonance passé et présent. Aussi ces deux disciplines disposent-elles d'un même volume horaire annuel dans les programmes de seconde, de première et de terminale professionnelle. Le programme de seconde comporte un thème en histoire qui permet une mise en perspective historique du chef-d'œuvre.

Des mises en œuvre au choix du professeur

Chaque programme – en histoire et en géographie – est structuré autour de deux thèmes et conçu par année d'enseignement. Le professeur choisit l'ordre de traitement des thèmes.

Chaque thème est construit autour de notions et mots-clés, de capacités, de repères et d'un commentaire qui l'explique et indique ses orientations. Le professeur dispose de sa pleine liberté pédagogique dans le choix des démarches d'enseignement, le choix des acteurs historiques et des espaces géographiques, le choix des supports et des ressources. En revanche, les capacités, les notions et les repères sont précisés dans chaque thème. Ils permettent au professeur d'identifier les acquis à évaluer dans le parcours conduisant au baccalauréat professionnel.

Les capacités travaillées au collège (cycle 4) sont réactivées et consolidées progressivement : elles sont indissociables de l'acquisition des connaissances. Le travail sur croquis (croquis de paysage, croquis sur un fond de carte) et schéma, les activités d'écriture (permettant de raconter à l'écrit comme à l'oral, de décrire et d'expliquer ou de rendre compte de l'analyse d'un document) illustrent la diversité des traces écrites. De même, l'expression orale trouve sa place dans le traitement de tous les thèmes.

Parmi les repères mobilisés lors du traitement d'un thème sont distingués ceux qui ont déjà été appréhendés au cycle 4 (en italiques) et ceux qui sont découverts. Les notions et mots-clés indiqués sont ceux que les élèves doivent être en mesure de mobiliser.

Enfin, le numérique est au cœur de l'enseignement, dans les capacités et les apprentissages à construire, dans les pratiques collaboratives qui se développent dans la classe et éventuellement hors la classe. Les compétences et les capacités susceptibles de favoriser le développement d'une culture numérique au service des apprentissages sont signalées par un pictogramme. Ces mentions sont indicatives et dépendent des contextes de mise en œuvre de l'enseignement.

Le travail au Centre de Documentation et d'Information et le travail avec le professeur documentaliste contribuent aussi à la construction des compétences et des capacités identifiées dans la discipline histoire-géographie.

Compétences disciplinaires en baccalauréat professionnel

Maîtriser et utiliser des repères chronologiques et spatiaux

Items de compétence	Capacités
Mémoriser et s'appropriier les notions	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les principales notions, les acteurs majeurs et les repères. - Identifier les notions dans une ou plusieurs situations. - Mobiliser les notions et le lexique acquis en histoire et en géographie. <p> Exemples de mise en œuvre : construire des cartes mentales mettant en relation des notions, des faits, des acteurs, des repères.</p>
Se repérer	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier et nommer les périodes historiques, les continuités et ruptures chronologiques. - Identifier et nommer les dates et acteurs des grands événements. - Nommer et localiser les grands repères géographiques ainsi que les principaux processus étudiés. - Identifier l'échelle appropriée pour étudier un phénomène. <p> Exemples de mise en œuvre : réaliser une frise chronologique numérique, compléter un fond de carte numérique ou choisir un SIG ou une carte numérique pour résoudre un problème de la vie quotidienne (se rendre sur son lieu de stage par exemple).</p>
Contextualiser	<ul style="list-style-type: none"> - Situer un événement dans son contexte pour l'expliquer - Situer un acteur majeur dans un contexte pour préciser son rôle. - Situer un document dans son contexte pour l'expliquer. - Confronter le savoir acquis en histoire et en géographie avec ce qui est entendu, vu, lu et vécu. <p> Exemple de mise en œuvre : rechercher sur internet des informations sur un acteur historique ou géographique.</p>

S'approprier les démarches géographiques et historiques	
Items de compétence	Capacités
Exploiter les outils spécifiques aux disciplines	<ul style="list-style-type: none"> - Compléter ou réaliser un croquis simple de géographie ou réaliser un schéma simple. - Réaliser des productions graphiques et cartographiques simples. - Compléter ou réaliser une frise chronologique ou un schéma simple en histoire ou en géographie. <p> Exemples de mise en œuvre : compléter ou réaliser un croquis simple de géographie ou réaliser un schéma simple sous format numérique.</p>
Mener et construire une démarche historique ou géographique et la justifier.	<ul style="list-style-type: none"> - Raconter un événement historique, la vie d'un acteur majeur. - Décrire une situation géographique. - Suivre une démarche d'analyse historique et géographique. - Questionner un/des documents pour conduire une analyse historique ou géographique. - Construire une argumentation historique ou géographique. - Confronter des points de vue d'acteurs différents. - Dégager l'intérêt et les limites du document. - Justifier des choix, une production. - Exercer son esprit critique. <p> Exemple de mise en œuvre : produire un écrit en plusieurs étapes.</p>
Collaborer et échanger en histoire-géographie	<ul style="list-style-type: none"> - S'impliquer dans des échanges. - Confronter son point de vue à celui des autres. - Rendre compte à l'oral ou à l'écrit à titre individuel ou collectif. - Travailler en mode projet. <p> Exemples de mise en œuvre : réaliser un travail collaboratif ou une production collective à l'aide de l'outil numérique pertinent. S'enregistrer pour mieux s'exprimer, mieux lire, mieux apprendre...</p>

Le programme d'histoire-géographie de la classe de seconde professionnelle

Le programme de la classe de seconde revient sur des thématiques abordées au collège en approfondissant et en renouvelant leur approche.

En histoire, le programme aborde « **L'expansion du monde connu** » (XVe- XVIIIe siècle) et « **L'Amérique et l'Europe en révolution** » dans le dernier tiers du XVIIIe siècle (des années 1760 à 1804). Ce programme se clôt sur « Métiers, compagnons, compagnonnage et chef-d'œuvre au XIXe siècle ».

En géographie, l'année est consacrée à la **mondialisation au XXIe siècle** à travers « **Des réseaux de production et d'échanges mondialisés** » et « **Une circulation croissante mais diverse des personnes à l'échelle mondiale** ». Ces circulations sont favorisées par l'évolution des transports et la révolution numérique.

	Histoire Circulations, colonisations et révolutions (XVe-XVIIIe siècle)	Géographie Production mondiale et circulation des personnes, des biens et des informations
Thèmes	L'expansion du monde connu (XVe-XVIIIe siècle)	Des réseaux de production et d'échanges mondialisés
	L'Amérique et l'Europe en révolution (des années 1760 à 1804)	Une circulation croissante mais diverse des personnes à l'échelle mondiale
Thème	Métiers, compagnons, compagnonnage et chef-d'œuvre au XIXe siècle.	

Programme d'histoire : « Circulations, colonisations et révolutions (XVe-XVIIIe siècle) »

Le programme d'histoire, intitulé « Circulations, colonisations et révolutions », est consacré à l'étude de la mise en relation des différentes parties du monde et à « l'ère des Révolutions » dans le monde atlantique. Le programme couvre la période du XVe au XVIIIe siècle.

Le premier thème, « L'expansion du monde connu », permet d'étudier la mise en relation progressive de toutes les parties du monde entre le XVe siècle et le XVIIIe siècle. Il envisage les acteurs (États, compagnies de commerce, négociants...) et leurs motivations. Il aborde les nouvelles routes maritimes qui permettent les circulations économiques et culturelles entre les continents. Il porte sur les conséquences de ces nouveaux échanges, sur l'organisation des sociétés, sur les manières de penser et sur les relations de puissance entre les États européens.

Le second thème, « L'Amérique et l'Europe en révolution, des années 1760 à 1804 », permet d'interroger certains effets politiques du développement des relations entre l'Europe et l'Amérique. Dans le dernier tiers du XVIIIe siècle, deux révolutions majeures marquent le monde atlantique : la Révolution américaine et la Révolution française qui participent à la remise en cause de l'ordre établi et contribuent à l'affirmation de nouveaux droits et principes. Ces principes trouvent un prolongement singulier dans la Révolution de Saint-Domingue.

Le programme d'histoire se clôt par une mise en perspective historique du chef-d'œuvre, en s'intéressant au compagnonnage qui se structure et s'organise au XIXe siècle.

Chaque thème fait l'objet d'un traitement d'une durée horaire égale. Les capacités travaillées permettent à l'élève de poursuivre l'acquisition – en appui des notions et des repères – des démarches et méthodes de l'historien. Elles contribuent à établir des liens avec les autres enseignements.

Premier thème : L'expansion du monde connu (XVe-XVIIIe siècle)

- Jusqu'à la fin du XVe siècle, des échanges pluriséculaires mais limités existent entre l'Europe, l'Afrique et l'Asie. Toutefois, certaines parties du monde comme l'Amérique et l'Océanie demeurent isolées. Du XVIe au XVIIIe siècle, l'essor important des échanges fait de celles-ci un Nouveau Monde.
- À partir de la fin du XVe siècle, le Portugal et l'Espagne ouvrent des routes maritimes vers les Indes et les Amériques qui mettent en relation les différentes parties du monde. Les Portugais et les Espagnols, suivis des Hollandais, Français et Anglais, rivalisent pour construire des empires coloniaux et commerciaux, du XVIe au XVIIIe siècle. Les circulations de personnes (administrateurs, militaires, marchands, missionnaires, aventuriers, négociants des compagnies de commerce...), de produits (plantes et produits agricoles, biens artisanaux, métaux précieux...) et d'idées contribuent au développement des ports et des échanges. La mise en exploitation et la colonisation des Amériques conduisent à d'importants transferts d'esclaves africains dans le cadre de la traite atlantique. En France, la façade atlantique connaît des transformations considérables ainsi qu'une nouvelle impulsion économique (ports, arrière-pays).

Notions et mots-clés :

Colonisation, empires, traite atlantique, routes maritimes, esclaves, compagnie de commerce.

Capacités travaillées :

- Comparer à l'aide de cartes ou de planisphères la situation des territoires colonisés au début et à la fin de la période étudiée.
- Questionner individuellement ou collectivement une œuvre d'art pour conduire une analyse historique.
- Décrire le circuit d'un ou de plusieurs produits (thé, tabac, porcelaine, étoffes indiennes, sucre...).
- Réaliser ou compléter un schéma qui rende compte d'une situation historique (colonisation par exemple).

Repères : *(en italiques, les repères du collège)*

- 1492 : *la découverte de l'Amérique.*
- 1494 : Traité de Tordesillas.
- 1519 : début de la circumnavigation de Magellan.
- 1535 : Jacques Cartier remonte l'embouchure du Saint-Laurent.
- 1550-51 : controverse de Valladolid.
- 1602 : fondation de la Compagnie hollandaise des Indes orientales.
- 1620 : arrivée du Mayflower au Cap Cod.
- 1685 : Code noir.
- *Années 1670 - fin XVIIIe siècle : développement de la traite atlantique.*
- XVIIe - XVIIIe siècles : développement de la façade atlantique de la France.
- 1756-1763 : guerre de Sept Ans.



Lien avec l'EMC : « **Liberté et démocratie** » (thème : « La Liberté, nos libertés, ma liberté »).

Second thème : L'Amérique et l'Europe en révolution (des années 1760 à 1804)

- À partir des années 1760, l'Europe et l'Amérique connaissent d'importantes révolutions. Aussi distinctes que soient ces dernières, elles n'en sont pas moins marquées par une aspiration à la liberté qui doit beaucoup à l'inspiration de la philosophie des Lumières.
- La Révolution américaine (1775-1787) : les « insurgés » des treize colonies contestent la domination britannique, appuient leur volonté d'indépendance sur la proclamation de droits inaliénables de l'homme (1776) et créent de nouvelles institutions politiques (Constitution de 1787). La France apporte son soutien à la Guerre d'indépendance dont les développements ont un grand retentissement en Europe.
- La Révolution française (1789-1799) : les révolutionnaires déclarent les droits de l'Homme et du Citoyen (1789), abolissent la monarchie en donnant à la France une première constitution écrite avant d'établir une république.
- La Révolution de Saint-Domingue (1791-1804) : une révolte d'esclaves en août 1791 conduit à l'indépendance et à la proclamation de la République d'Haïti, première république issue d'une révolte d'esclaves. Malgré les ravages de la guerre civile après 1804, la Révolution de Saint-Domingue a un retentissement dans l'ensemble du monde atlantique.

Notions et mots-clés :

Citoyen, Constitution, République
Droits de l'Homme et du Citoyen, Révolution, indépendance, philosophie des Lumières.

Capacités travaillées :

- Compléter ou réaliser une frise chronologique des révolutions dans l'espace atlantique.
- Situer un acteur dans son contexte et préciser son rôle dans la période considérée.
- Raconter l'une des trois révolutions (Amérique du nord, France, Saint-Domingue).
- Dégager le sens et l'intérêt de l'un des textes patrimoniaux de la période.

Repères : *(en italiques, les repères du collège)*

- 1751-1772 : *Encyclopédie de Diderot et d'Alembert.*
- 1775-1783 : *guerre d'indépendance des États-Unis d'Amérique.*
- 1776 : *Déclaration d'indépendance des États-Unis d'Amérique.*
- 1787 : *Constitution des États-Unis d'Amérique.*
- 1789-1799 : *Révolution française et Première République.*
- 26 août 1789 : *Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen.*
- 10 août 1792 : chute de la monarchie en France.
- 21 septembre 1792 : proclamation de la République
- 1794 : abolition de l'esclavage dans les colonies par la République française (1793 à Saint-Domingue), rétabli en 1802.
- 1804 : indépendance de Saint-Domingue qui devient Haïti.



Lien avec l'EMC : « **Liberté et démocratie** » (thème : « La Liberté, nos libertés, ma liberté »).

Lien avec le français : « **Dire et se faire entendre : la parole, le théâtre, l'éloquence** », « **S'informer, informer : les circuits de l'information** ».

Thème : Métiers, compagnons, compagnonnage et chef-d'œuvre au XIXe siècle

- Pendant la Révolution, en 1791, toutes les associations ouvrières (corporations et sociétés compagnonniques) sont interdites. Si les corporations (les « communautés de métiers » de l'époque médiévale) disparaissent, les sociétés compagnonniques perdurent discrètement. Les premières traces des « devoirs » remontent au XV^e siècle. Faute d'archives, les informations manquent sur leur genèse. Au XVIII^e siècle, les « devoirs » sont les défenseurs du monde ouvrier face aux maîtres des corporations : ils accueillent les aspirants compagnons qui réalisent leur Tour de France pour se perfectionner et être reçus compagnons.
- C'est en 1804 qu'est fondée une première « cayenne » (assemblée) de compagnons charpentiers du devoir de liberté bientôt suivie d'autres chambres en province. Parallèlement, la création du livret ouvrier permet de contrôler l'itinérance des compagnons. C'est au XIX^e siècle que le terme compagnonnage apparaît. Toutefois, si les devoirs offrent une protection efficace, ils sont affaiblis par leurs divisions politiques et leurs rivalités ancestrales et échouent à s'unir. Les transformations économiques et sociales de la seconde moitié du XIX^e siècle contribuent à affaiblir le compagnonnage bien qu'il montre d'authentiques chefs-d'œuvre lors des Expositions universelles. À la fin du XIX^e siècle, le compagnonnage a perdu sa puissance.
- Le compagnon appartient à une communauté humaine et professionnelle soudée autour de valeurs (le travail bien fait, la fraternité), de symboles et de rites, de récits légendaires et de fêtes qui témoignent d'une identité. Le chef-d'œuvre est réalisé au terme du Tour de France. Évalué par les pairs, il révèle les qualités techniques et les qualités humaines de l'aspirant : il est une étape dans une vie de travail car l'objectif du compagnon est de faire de sa vie une œuvre c'est-à-dire de bâtir « sa cathédrale intérieure ».

<p>Notions et mots-clés : Métier, compagnon, devoirs, chef-d'œuvre, fraternité, Tour de France.</p>	<p>Capacités travaillées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décrire le Tour de France d'un compagnon à partir des mémoires, du témoignage d'un compagnon. - <u>ou</u> raconter la réception d'un compagnon dans une société compagnonnique. 	<p>Repères :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1803 : Instauration du livret ouvrier. - 1804 : création de la <i>cayenne</i> des compagnons charpentiers du devoir de liberté. - 1841 : George Sand, <i>Le Compagnon du tour de France</i>. - 1889 : création de l'Union compagnonnique des compagnons du tour de France des devoirs unis.
--	--	--



Lien avec l'EMC : « **Liberté et démocratie** » (thème : « La Liberté, nos libertés, ma liberté »).

Programme de géographie : « Production mondiale et circulation des personnes, des biens, et des informations »

La réorganisation de la production économique à l'échelle mondiale, les révolutions des transports et des communications et l'inégale intégration des territoires dans la mondialisation se traduisent par des mutations importantes, tant en ce qui concerne les modes de production que les modes de consommation. La prise en compte et la compréhension des transitions – conçues comme une phase de changements accélérés et profonds – constitue, du local au global, l'un des principaux enjeux du monde actuel au regard des questions environnementales et sanitaires, de citoyenneté et de solidarité mondiale.

Le programme de géographie de la classe de seconde porte sur la mondialisation au XXI^e siècle et s'intitule : « Production mondiale et circulation des personnes, des biens, et des informations ». Il repose sur deux thèmes complémentaires : « Des réseaux de production et d'échanges mondialisés » et « Une circulation croissante mais diverse des personnes à l'échelle mondiale ».

Le premier thème traite de la production et de l'expansion des flux de marchandises et de services. Cette production et cette expansion, favorisées par l'évolution des transports en premier lieu maritime (le conteneur et le porte-conteneur) et par la révolution numérique, s'organisent en réseaux.

Le second thème porte sur les circulations humaines à l'échelle mondiale à travers différents types de mobilités : migrations, travail et études à l'international, tourisme.

Chaque thème fait l'objet d'un traitement d'une durée horaire égale. Les capacités travaillées permettent à l'élève de poursuivre l'acquisition – en appui des notions et des repères – des outils de la géographie (croquis, schéma). Elles font une place au récit et contribuent à établir des liens avec les autres enseignements pour concourir à la maîtrise des compétences transversales.

Premier thème : Des réseaux de production et d'échanges mondialisés

- La conception, la production et la consommation d'une grande partie des biens s'opèrent à l'échelle mondiale. La production sur plusieurs sites des entreprises multinationales, les accords entre États, la consommation et les déplacements des individus sont les principaux facteurs de la mondialisation. Les entreprises prennent en compte les spécificités de chaque territoire (compétences, coûts du travail, entreprises locales, proximité des marchés), et les possibilités d'économies d'échelle pour déterminer la localisation des différentes étapes du processus de production.
- L'expansion des échanges mondiaux de marchandises, de capitaux et de données s'inscrit dans trois grandes transformations : l'évolution des transports avec les transports aériens (fret aérien et avions cargo) et maritimes (porte-conteneurs géants), celle de la logistique (grands ports, aéroports et plateformes multimodales) et la révolution numérique (notamment réseaux de câbles sous-marins et liaisons satellitaires).
- Toutefois, la mondialisation de la production et l'expansion des échanges ne concernent pas de la même manière tous les pays et territoires, du fait de barrières politiques, économiques et administratives.
- Les préoccupations liées au changement climatique, à la préservation des ressources et de l'environnement pourraient remettre en cause cette circulation généralisée.

Notions et mots-clés :

Révolution des transports, révolution numérique.
Acteurs, plate-forme multimodale, câbles sous-marins, liaisons satellitaires.
Entreprise multinationale.

Capacités travaillées :

- Identifier l'échelle appropriée pour étudier les principaux flux.
- Décrire le circuit d'un bien de sa conception, à sa réalisation puis à sa consommation à l'échelle mondiale.
- Compléter le croquis d'un espace portuaire ou aéroportuaire et sa légende.
- Analyser à l'oral ou à l'écrit les informations essentielles d'un document.
- Connaître et comprendre les objectifs du développement durable tels que définis par l'UNESCO.

Repères : *(en italiques, les repères du collège)*

- *Les métropoles les plus grandes et les mieux connectées du monde.*
- *Les mers et océans principaux ainsi que quelques lieux stratégiques (isthmes, détroits, canaux).*
- *Les façades maritimes majeures et quelques grands ports mondiaux.*
- *Trois aéroports internationaux (un en Europe, un en Amérique, un en Asie).*
- *Les noms d'entreprises multinationales de trois continents différents.*
- *Les grandes routes maritimes.*



Lien avec l'économie-droit : « **L'État : quel rôle dans l'activité économique ?** ».

**Second thème : Une circulation croissante et diverse des personnes
à l'échelle mondiale**

- Le thème porte sur les enjeux des circulations de personnes dans le monde et étudie la diversité des types de mobilité ; il conduit à distinguer expatriés, migrants, touristes et étudiants à l'étranger. Les motifs de déplacement des personnes à l'échelle mondiale sont divers : travail, conflits, contraintes économiques, politiques ou environnementales, études, tourisme...
- Les migrations sont d'abord régionales et intracontinentales. Les migrants traversent des frontières grâce à l'aide d'acteurs, légaux ou illégaux. Certains d'entre eux acquièrent le statut de réfugiés. Ces mouvements ont des conséquences pour les territoires de départ, d'arrivée et de traversée.
- Les mobilités touristiques croissantes sont liées à la démocratisation des transports, à l'accroissement du niveau de vie et au développement des loisirs. À l'échelle mondiale, quelques bassins touristiques concentrent les principales zones d'accueil qui donnent lieu à des aménagements spécifiques. Ces derniers transforment les territoires d'accueil et posent localement des défis de préservation et de renouvellement des ressources ainsi que des enjeux d'aménagement durable.
- La mobilité peut également concerner des salariés ainsi que des étudiants ou apprentis dans le cadre, par exemple, de programmes européens comme Erasmus+.
- La révolution numérique (plateformes de réservation en ligne, forums de voyageurs...) et l'évolution des transports (compagnies *low cost*) bouleversent les manières de voyager et les métiers du tourisme (hôtelières, agences de voyage...). L'augmentation considérable des mobilités a une forte incidence sur l'environnement (empreinte carbone notamment).

<p>Notions et mots-clés : Mobilité, frontière, migrations, réfugiés, expatriés, aménagement touristique, bassin touristique, Erasmus+.</p>	<p>Capacités travaillées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Situer et distinguer les principaux mouvements migratoires internationaux. - Situer et nommer les principaux bassins touristiques. - Compléter ou réaliser le croquis d'un aménagement touristique. - Décrire une forme de mobilité internationale dont l'élève a une expérience personnelle ou rapportée. - Comprendre le lien entre transport et changement climatique. 	<p>Repères : <i>(en italiques, les repères du collège)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Les principaux lieux de départ et d'arrivée des migrants.</i> - <i>Les grandes aires touristiques du monde.</i> - <i>Quelques frontières et zones de passage et/ou de contrôle.</i> - Les grandes régions touristiques en France et en Europe. - Les grands sites de tourisme dans le monde et en France. - Les noms de deux grands groupes hôteliers de taille mondiale.
---	---	---



Lien avec l'EMC : « **Liberté et démocratie** » (thème : « La Liberté, nos libertés, ma liberté »).

Programme d'enseignement d'histoire-géographie des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle

NOR : MENE1908626A

arrêté du 3-4-2019 - J.O. du 9-4-2019

MENJ - DGESCO MAF 1

Vu Code de l'éducation ; avis de la formation interprofessionnelle du 18-3-2019 ; avis du CSE du 21-3-2019

Article 1 - Le programme d'enseignement d'histoire-géographie des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle est fixé conformément à l'annexe du présent arrêté.

Article 2 - Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à la rentrée de l'année scolaire 2019-2020 pour la première année de formation, à la rentrée de l'année scolaire 2020-2021 pour la deuxième année de formation.

Article 3 - L'arrêté du 8 janvier 2010 fixant le programme d'histoire-géographie pour les classes préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle est abrogé à la rentrée de l'année scolaire 2019-2020 pour la première année de formation, à la rentrée de l'année scolaire 2020-2021 pour la deuxième année de formation.

Article 4 - Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 3 avril 2019

Le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse,
Jean-Michel Blanquer

Annexe

➤ [Programme d'histoire-géographie des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle](#)

Annexe

Histoire-géographie

Classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle

Sommaire

L'histoire-géographie dans la voie professionnelle

Un enseignement en lien avec les autres enseignements et les dispositifs

Des programmes qui s'inscrivent dans le parcours de formation de l'élève

Des programmes qui articulent étroitement et à parité histoire et géographie

Des mises en œuvre au choix du professeur

Le programme des classes préparant au CAP

Programme d'histoire : « La France depuis 1789 : de l'affirmation démocratique à la construction européenne »

Programme de géographie : « Espaces, transports, mobilités et tissus urbains »

L'histoire-géographie dans la voie professionnelle

L'histoire-géographie apporte aux élèves¹ des connaissances, développe leurs compétences et enrichit leur culture. Par l'acquisition et la maîtrise de grands repères temporels et spatiaux, elle leur permet de saisir le temps long et de mieux comprendre la diversité et le fonctionnement des espaces proches ou lointains. Cet enseignement construit donc un rapport au temps et à l'espace, à l'altérité dans le passé comme dans le présent. L'enseignement de l'histoire conduit les élèves à une réflexion sur le temps, sur ses ruptures, ses continuités ; l'enseignement de la géographie conduit à une réflexion sur l'espace, sur le territoire approprié, aménagé et transformé par les êtres humains pour répondre à leurs besoins. L'histoire et la géographie ouvrent ainsi les élèves à la diversité des modes de pensée et de communication.

L'enseignement d'histoire-géographie a pour finalité d'aider les élèves à comprendre le monde par l'examen du passé en histoire, par celui des espaces et des territoires en géographie. Il les confronte, en observant les pratiques des acteurs d'hier et d'aujourd'hui, à la complexité des situations historiques et géographiques. L'histoire et la géographie donnent ainsi aux élèves des grilles de lecture du monde : en les initiant aux objets et aux méthodes de l'historien et du géographe, elles suscitent leur questionnement et les aident à devenir des citoyens éclairés et capables de cette autonomie de jugement au principe de l'action éthique et responsable. En cela, il s'agit d'un enseignement émancipateur et porteur de citoyenneté qui éclaire les grands défis du XXI^e siècle en particulier les défis liés à l'environnement et aux objectifs de développement durable.

Un enseignement en lien avec les autres enseignements et les dispositifs

Les liens avec l'enseignement moral et civique et avec d'autres enseignements sont exploités à chaque fois qu'il est possible de le faire. La mise en œuvre du programme d'histoire-géographie entre aussi en résonance avec les trois objectifs de l'Éducation Artistique et Culturelle : construire une culture riche et personnelle, développer et renforcer la pratique artistique, permettre la rencontre des artistes et des œuvres et la fréquentation de lieux culturels de nature variée (musées, archives, théâtres...).

L'enseignement de l'histoire-géographie peut ainsi contribuer au succès du projet individuel et collectif réalisé dans le cadre du chef-d'œuvre en renforçant la capacité des élèves à mobiliser des connaissances appropriées, à construire une pensée autonome, à collaborer et à échanger. Les projets d'action culturelle, construits et réalisés en interdisciplinarité, peuvent également s'inscrire dans cette démarche de projet.

Enfin, dans le cadre de l'accompagnement personnalisé, l'histoire-géographie renforce la capacité de l'élève à mener une recherche documentaire notamment numérique, à analyser et comprendre des documents de nature variée, à construire un regard vigilant et critique, à utiliser des repères, à mémoriser et s'appropriier des notions et à s'exprimer à l'oral ou à l'écrit.

Des programmes qui s'inscrivent dans le parcours de formation de l'élève

Les programmes assurent la continuité des apprentissages du collège à la voie professionnelle et préparent la poursuite d'études et l'insertion dans la vie professionnelle.

¹ Ici, comme dans l'ensemble du texte, le terme « élève » désigne l'ensemble des publics de la voie professionnelle : élève sous statut scolaire, apprenti ou adulte en formation.

À leur entrée en CAP, les élèves prennent appui sur les connaissances et les compétences travaillées au collège (cycle 4). En réactivant, confortant et enrichissant ces acquis, il s'agit d'approfondir la construction d'une culture générale en histoire et géographie en poursuivant le développement des compétences, méthodes et démarches. Dès lors, les programmes réinvestissent, approfondissent et enrichissent les repères historiques et spatiaux, les notions et les capacités travaillées au collège.

Enfin, dans leur contenu, les programmes d'histoire-géographie éclairent les mutations de l'économie et de la société que les élèves peuvent appréhender dans leurs périodes de formation en milieu professionnel ou par l'actualité. Connaissances, compétences et culture générale favorisent la poursuite d'études et/ou une insertion durable et réussie dans la vie professionnelle.

Des programmes qui articulent étroitement et à parité histoire et géographie

Dans la voie professionnelle, les programmes d'histoire-géographie articulent étroitement les thématiques abordées dans les deux disciplines pour mettre en résonance passé et présent. Aussi ces deux disciplines disposent-elles d'un même volume horaire annuel et du même nombre de thèmes.

Des mises en œuvre au choix du professeur

Chaque programme – en histoire et en géographie – est structuré autour de deux thèmes. Pour les classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (CAP), le programme embrasse l'intégralité de la formation, quel que soit le nombre d'années qu'elle suppose. Le professeur choisit l'ordre de traitement des thèmes.

Chaque thème est construit autour de notions et mots-clés, de capacités, de repères et d'un commentaire qui l'explique et indique ses orientations. Le professeur dispose de sa pleine liberté pédagogique dans le choix des démarches d'enseignement, le choix des acteurs historiques et des espaces géographiques, le choix des supports et des ressources. En revanche, les capacités, les notions et les repères sont précisés dans chaque thème. Ils permettent aux professeurs d'identifier les acquis à évaluer dans le cadre du CAP en un, deux ou trois ans.

Les capacités travaillées au collège (cycle 4) sont réactivées et consolidées progressivement : elles sont indissociables de l'acquisition des connaissances. Le travail sur croquis (croquis de paysage, croquis sur un fond de carte) et schéma, les activités d'écriture (permettant de raconter à l'écrit comme à l'oral, de décrire et d'expliquer ou de rendre compte de l'analyse d'un document) illustrent la diversité des traces écrites. De même, l'expression orale trouve sa place dans le traitement de tous les thèmes.

Parmi les repères mobilisés lors du traitement d'un thème sont distingués ceux qui ont déjà été appréhendés au cycle 4 (en italiques) et ceux qui sont découverts. Les notions et mots-clés indiqués sont ceux que les élèves doivent être en mesure de mobiliser.

Enfin, le numérique est au cœur de l'enseignement, dans les capacités et les apprentissages à construire, dans les pratiques collaboratives qui se développent dans la classe et éventuellement hors la classe. Les compétences et les capacités susceptibles de favoriser le développement d'une culture numérique au service des apprentissages sont signalées par un pictogramme. Ces mentions sont indicatives et dépendent des contextes de mise en œuvre de l'enseignement.

Le travail au Centre de Documentation et d'Information et le travail avec le professeur documentaliste contribuent aussi à la construction des compétences et des capacités identifiées dans la discipline histoire-géographie.

Compétences disciplinaires en CAP	
Maîtriser et utiliser des repères chronologiques et spatiaux	
Items de compétence	Capacités
Mémoriser et s'approprier les notions	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les principales notions, les acteurs majeurs et les repères. - Identifier les notions dans une ou plusieurs situations. <p> Exemples de mise en œuvre : construire des cartes mentales mettant en relation des notions, des faits, des acteurs, des repères.</p>
Se repérer	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier et nommer les périodes historiques, les continuités et ruptures chronologiques. - Identifier et nommer les dates et acteurs des grands évènements. - Nommer et localiser les grands repères géographiques ainsi que les principaux processus étudiés. <p> Exemples de mise en œuvre : réaliser une frise chronologique numérique, compléter un fond de carte numérique ou choisir un SIG ou une carte numérique pour résoudre un problème de la vie quotidienne (se rendre sur son lieu de stage par exemple).</p>
Contextualiser	<ul style="list-style-type: none"> - Situer un événement dans son contexte pour l'expliquer. - Situer un acteur majeur dans un contexte pour préciser son rôle. - Confronter le savoir acquis en histoire et en géographie avec ce qui est entendu, vu, lu et vécu. <p> Exemple de mise en œuvre : rechercher sur internet des informations sur un acteur historique ou géographique.</p>

S'approprier les démarches géographiques et historiques	
Items de compétence	Capacités
Exploiter les outils spécifiques aux disciplines	<ul style="list-style-type: none"> - Compléter ou réaliser un croquis simple de géographie. - Compléter ou réaliser une frise chronologique ou un schéma simple en histoire ou en géographie. <p> Exemples de mise en œuvre : compléter ou réaliser un croquis simple de géographie ou réaliser un schéma simple sous format numérique.</p>
Mener et construire une démarche historique ou géographique et la justifier	<ul style="list-style-type: none"> - Raconter un événement historique, la vie d'un acteur. - Décrire une situation géographique. - Suivre une démarche d'analyse historique et géographique. - Dégager l'intérêt et les limites du document. - Justifier des choix, une production. - Exercer son esprit critique. <p> Exemple de mise en œuvre : produire un écrit en plusieurs étapes par exemple.</p>
Collaborer et échanger en histoire-géographie	<ul style="list-style-type: none"> - S'impliquer dans des échanges. - Confronter son point de vue à celui des autres. - Rendre compte à l'oral ou à l'écrit à titre individuel ou collectif. - Travailler en mode projet. <p> Exemples de mise en œuvre : réaliser un travail collaboratif ou une production collective à l'aide de l'outil numérique pertinent par exemple. S'enregistrer pour mieux s'exprimer, mieux lire, mieux apprendre...</p>

Le programme des classes préparant au CAP

Le professeur dispose de sa pleine liberté pour mettre en œuvre le programme d'histoire-géographie de CAP dans la perspective d'une formation accomplie en un, deux ou trois ans.

Le programme d'histoire couvre deux périodes d'une inégale durée : le temps long de l'histoire de la République (de la Révolution française à l'avènement de la Ve République) ; la seconde moitié du XXe siècle pour examiner la progression de la construction européenne.

Le programme de géographie permet de couvrir les grands enjeux du monde contemporain : un monde globalisé et urbanisé caractérisé par des flux dans lesquels les territoires urbains sont en recomposition.

	Histoire La France depuis 1789 : de l'affirmation démocratique à la construction européenne	Géographie Transports, mobilités et espaces urbains
Thèmes	La France de la Révolution française à la Ve République : l'affirmation démocratique	Espaces, transports et mobilités
	La France et la construction européenne depuis 1950	Espaces urbains : acteurs et enjeux

Programme d'histoire : « La France depuis 1789 : de l'affirmation démocratique à la construction européenne »

Dans la continuité de la scolarité au collège, le programme propose deux thèmes : « La France de la Révolution française à la Ve République : l'affirmation démocratique » et « La France et la construction européenne depuis 1950 ».

Le premier thème, « La France de la Révolution française à la Ve République : l'affirmation démocratique », est consacré à l'évolution politique et sociale de la France de 1789 marquée par l'avènement d'une société démocratique. Il s'agit dans ce thème d'étudier les grandes étapes de l'enracinement de la culture républicaine.

Le second thème, « La France et la construction européenne depuis 1950 », montre le processus de formation, au sortir de la guerre, d'une organisation supranationale qui repose sur les valeurs de paix, de solidarité et de prospérité.

Chaque thème fait l'objet d'un traitement d'une durée horaire égale. Les capacités travaillées permettent à l'élève de poursuivre l'acquisition – en appui des notions et des repères – des démarches et méthodes de l'historien. Elles contribuent à établir des liens avec les autres enseignements.

**Premier thème : La France de la Révolution française à la Ve République :
l'affirmation démocratique**

- La Révolution française a aboli l'Ancien régime et la monarchie mais l'établissement durable de la République et de la démocratie est le fruit d'une histoire complexe.
- L'héritage révolutionnaire pèse sur l'image de la république et des républicains tout au long du XIXe siècle. La Révolution est associée à de grandes transformations (Constitution écrite, nouvelle organisation administrative du pays...) mais aussi à l'exécution du roi et à la Terreur. La Restauration et la Monarchie de Juillet ont écarté la solution républicaine mais elles ont conservé une partie de l'héritage révolutionnaire et elles ont développé les bases du gouvernement représentatif. La IIe République, « démocratique et sociale », instaure le suffrage universel masculin et abolit définitivement l'esclavage en 1848.
- La IIIe République (1875-1940) permet la diffusion d'une culture républicaine et adopte de grandes lois fondatrices des libertés individuelles et collectives. Elle est suffisamment légitime pour affronter de graves crises politiques et survivre à la Première Guerre mondiale. Affaiblie par la crise des années 1930, la IIIe République s'effondre lors de la défaite de 1940 qui conduit à son remplacement par un régime autoritaire. Les idéaux républicains survivent au sein de la Résistance et de la France Libre, permettant la refondation de la République dès 1944 autour d'un nouveau pacte social.
- En 1958, face à l'instabilité de la IVe République et dans le contexte de la crise algérienne, Charles de Gaulle pose les bases d'une nouvelle République attribuant plus de pouvoir au Président de la république.
- Depuis 1962, le président de la République est élu au suffrage universel direct.

Notions :

Monarchie,
Code civil,
démocratie,
libertés
individuelles et
collectives,
laïcité,
république,
suffrage
universel.

Capacités :

- Compléter ou réaliser une frise chronologique mentionnant les régimes politiques depuis 1789.
- Définir la République ou/et identifier ses symboles.
- Raconter le combat d'un(e) républicain(e) pour les idéaux républicains.
- Relever les compétences et les prérogatives du président de la République sous la Ve République.

Repères : *(en italiques, les repères du collège)*

- 1789 : *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen*
- 1848 : *adoption du suffrage universel masculin sous la IIe République.*
- 1881-82 : loi sur la liberté de la presse et sur la liberté de réunion.
- 1882 : *Jules Ferry et l'école gratuite, laïque et obligatoire.*
- 1905 : *séparation des Églises et de l'État.*
- 1936 : congés payés.
- 1940 : effondrement de la IIIe République.
- 1944 : *droit de vote des femmes.*
- 1958 : *constitution de la Ve République.*
- 1962 : *instauration du suffrage universel direct pour l'élection du Président de la République*



Lien avec l'EMC : « **Liberté et démocratie** » ; « **La protection des libertés : défense et sécurité** ».

Second thème : La France et la construction européenne depuis 1950.

- La Déclaration du 9 mai 1950 de Robert Schuman est considérée comme le texte fondateur de la construction européenne ; sous l'impulsion des « Pères de l'Europe » (Adenauer, Schuman, Monnet et Gasperi), six États créent en 1951 la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) qui devient la Communauté économique européenne (CEE) en 1957 par le Traité de Rome. L'élargissement de l'Union a pour objectif la convergence des niveaux de vie et la diffusion des règles démocratiques sur l'ensemble du continent européen, notamment en Espagne, au Portugal et en Grèce. Le projet est né de la volonté de coopération et d'entraide entre les nations européennes affaiblies par les guerres mondiales.
- Portée par la recherche de la paix et par la réconciliation franco-allemande, la construction européenne croît par intégrations successives et se structure autour de traités et d'institutions, des pays fondateurs aux vingt-sept membres actuels de l'Union Européenne.
- Le traité de Maastricht (1992) instaure l'Union économique et monétaire et établit les fondements de la monnaie unique, l'Euro, qui est mise en circulation en 2002. Certains des pays membres de l'Union européenne n'appartiennent cependant pas à la zone euro. L'Union européenne s'est dotée d'institutions dont la vocation ne se réduit pas à l'économie et ses missions ont évolué après les divers élargissements.
- Le résultat du référendum britannique de juin 2016 (Brexit), après ceux des référendums français et néerlandais de 2005, a montré les limites de l'adhésion au projet européen actuel.

<p>Notions et mots-clés :</p> <p>Euro, libre circulation des capitaux, des biens et des personnes ; Communauté économique européenne, parlement européen, Union européenne</p>	<p>Capacités travaillées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les frontières de l'Espace Schengen et les pays appartenant à la « zone euro ». - Relever des éléments qui caractérisent une ville « capitale européenne de la culture ». - Décrire les activités réalisées dans le cadre d'un jumelage entre deux collectivités locales européennes. - Construire une frise chronologique montrant les principales étapes de la construction européenne et du processus d'élargissement. 	<p>Repères : <i>(en italiques, les repères du collège)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - 9 mai 1950 : Déclaration Schuman. - <i>1957 : Traité de Rome.</i> - 1973 : lancement du programme Ariane par l'Agence Spatiale Européenne. - 1979 : Parlement européen élu au suffrage universel ; Simone Veil présidente du Parlement. - 1987 : création du programme Erasmus. - <i>1989 : chute du mur de Berlin.</i> - 1992 : Traité de Maastricht. - <i>2002 : mise en circulation des billets et des pièces en Euro.</i>
---	---	--



Lien avec le français : « **S'informer, informer, communiquer** ».

Programme de géographie : « Transports, mobilités et espaces urbains »

Le changement climatique, les questions environnementales et de santé humaine, la gestion des ressources et les inégalités croissantes de développement sont des questions majeures du XXI^e siècle. Le monde connaît des transformations que l'on peut regrouper sous le terme de transitions (entendues comme une phase de changements profonds). Il s'agit de donner aux élèves de CAP les moyens de les comprendre et de pouvoir agir en citoyen.

Le programme de géographie des classes préparant au CAP s'intitule « Transports, mobilités et espaces urbains ». Deux thèmes sont retenus : « Transports et mobilités » et « Espaces urbains : acteurs et enjeux ».

Dans le premier thème, les transports et les mobilités sont appréhendés dans leur diversité (circulation d'individus, échanges de marchandises, flux de données), leurs modalités (transports terrestres, maritimes et aériens) et leurs interconnexions comme une réalité du monde contemporain. Le programme part d'expériences de proximité pour aborder ensuite les thématiques à différentes échelles.

Dans le second thème, la diversité des aires urbaines est mise en valeur. Si les métropoles sont de longue date mises en avant, en France, elles ne concentrent qu'un peu moins de la moitié de la population. Le programme propose d'étudier les villes petites et moyennes qui, entre monde rural et métropoles, constituent un maillage territorial essentiel et génèrent de fortes mobilités.

Le traitement de chaque thème fait une place à l'expérience de l'élève à travers la perception et la connaissance des territoires de proximité tout en ouvrant sur d'autres échelles, nationale, continentale et mondiale. Les territoires et les acteurs sont au cœur du programme, ainsi que les transitions, qu'elles soient écologique, énergétique, sociale, solidaire, économique... ainsi que les stratégies politiques d'accompagnement de ces transformations sur le long terme.

Chaque thème fait l'objet d'un traitement d'une durée horaire égale. Les capacités travaillées permettent à l'élève de poursuivre l'acquisition – en appui des notions et des repères – des outils de la géographie (carte, croquis, schéma) et font une place au récit. Elles permettent d'établir des liens avec les autres enseignements.

Premier thème : Transports et mobilités

- Les échanges internationaux de biens, de données et de services ainsi que la circulation des individus sont aujourd'hui facilités. Les grandes avancées techniques et technologiques actuelles réduisent les distances perçues, transforment les espaces et modifient les choix de production, d'échanges, de travail et de résidence.
- Les motifs de déplacement des personnes à l'échelle mondiale sont divers : travail, conflits, contraintes économiques, politiques ou environnementales, études, tourisme... Ces déplacements ont de nombreuses conséquences sur les territoires et leurs habitants, notamment environnementales. Les nouvelles formes de transports et de logistique (porte-conteneurs géants, plate-formes multimodales, avions « *low cost* », câbles optiques transocéaniques et liaisons satellitaires) réduisent les coûts de transport, les temps de trajet et intensifient les relations de toutes natures entre les territoires.
- Dans les années 2000, le transport maritime change d'échelle, (augmentation du volume de marchandises, nombre et taille des navires) et de nouveaux défis émergent, avec par exemple le passage du Nord-Ouest.

Notions et mots-clés :

Mobilités des individus, acteurs, révolution numérique, révolution des transports. Plates-formes multimodales Câbles sous-marins.

Capacités travaillées :

- Raconter à l'écrit ou à l'oral la mobilité au quotidien d'un habitant du territoire de proximité de l'élève (repérer les différents types de transports et les durées de déplacement).
- Compléter un croquis ou un schéma d'un aménagement de proximité (port, gare, aéroport...)
- Reconstituer le trajet d'un produit électronique envoyé sous forme de colis par un grand opérateur de vente en ligne entre le lieu d'assemblage du produit (Chine par exemple), son stockage en entrepôt et sa livraison au domicile de l'élève
- Nommer et situer les lieux de passage stratégiques des flux de marchandises terrestres, maritimes et aériens.
- Identifier le réseau des transports sur une image satellitaire.
- Comprendre les liens entre les formes de mobilité et le changement climatique (le changement comme facteur de mobilités nouvelles et remise en cause de certaines mobilités).

Repères : *(en italiques, les repères du collège)*

- *Les mers et océans principaux ainsi que quelques lieux stratégiques (isthmes, détroits, canaux).*
- *Des exemples de grandes régions de départ et d'arrivée (mobilités humaines).*
- *Quelques frontières, zones de passage mais aussi de contrôle.*
- Le territoire de proximité de l'élève et ses infrastructures.
- Les grands ports et aéroports.
- Deux grands aéroports français.
- Trois façades maritimes d'importance mondiale.
- Les grandes routes maritimes.
- Les trois principaux bassins touristiques.



Lien avec l'EMC : « **Devenir citoyen, de l'École à la société** » (thème : « Être citoyen »).

Second thème : Espaces urbains : acteurs et enjeux.

- Le territoire français est marqué par la prédominance de Paris, capitale politique, économique et culturelle, et des métropoles dans les régions. Des formes de spécialisations territoriales et des aménagements spécifiques se développent : quartiers d'affaires, technopôles, aéroports et espaces portuaires notamment.
- Les communes périurbaines connaissent les plus fortes croissances démographiques et sont confrontées à des enjeux d'aménagement.
- Plus de la moitié de la population française vit dans les villes petites et moyennes (de moins de 100 000 habitants). Celles-ci sont confrontées à des problématiques de mobilité et de développement spécifiques. Les dynamiques des villes moyennes dépendent de l'évolution de leur démographie, de l'emploi, du niveau de pauvreté, de l'offre éducative, du taux d'insertion des jeunes..., ainsi que de leur appartenance éventuelle à un réseau de villes sur un territoire plus ou moins développé au plan économique. Aujourd'hui, les formes de coopération entre villes se développent sous diverses formes : mise en réseau, prise en charge et services partagés, intercommunalités.
- Les acteurs (élus, représentants de l'État, entreprises, associations, citoyens...) des villes moyennes cherchent à maintenir ou développer une activité économique et à garantir, selon la situation, l'existence de services publics adaptés.
- Dans le même temps, les acteurs, publics et privés, prennent en compte, de manière croissante, les enjeux de la transition et des objectifs du développement durable.

Notions et mots-clés :

métropole, périurbanisation, réseaux de villes, intercommunalités et « communautés de communes ».

Capacités travaillées :

- Décrire et expliquer le paysage urbain du quartier d'affaires d'une métropole (à partir d'images)
- Compléter le croquis d'un paysage périurbain (lotissement, ZAC, échangeur).
- Identifier les principaux acteurs d'un territoire.
- Identifier les différents services présents dans la ville de proximité
- À partir d'un exemple d'action intercommunale, montrer la coopération et la complémentarité des acteurs.
- Connaître et comprendre les objectifs du développement durable tels que définis par l'UNESCO.

Repères : *(en italiques, les repères du collège)*

- *La ville de proximité du lycée ou du centre de formation et le réseau des villes environnantes.*
- *Les principales aires urbaines françaises.*
- *Des exemples d'aires urbaines dynamiques, de métropoles et d'espaces productifs insérés dans la mondialisation.*
- *Paris, ville mondiale.*
- Le nom de deux quartiers d'affaires de deux métropoles françaises.
- Trois villes moyennes de la région de l'établissement ou du centre de formation.
- Un exemple d'intercommunalité dans l'espace de proximité de l'élève.



Lien avec l'EMC : « **Devenir citoyen, de l'École à la société** » (thème : « Être citoyen »).